

Plan Local d'Urbanisme

Rapport de présentation

Document approuvé par délibération du Conseil Municipal le :



Département de l'Oise



Sommaire

Première partie : Analyse de l'état initial	3
Présentation de la commune	4
Environnement physique	7
Environnement naturel	10
Environnement agricole	13
Environnement paysager	15
Environnement urbain	19
Equipements, services publics et réseaux	24
Paysage socio-économique	26
Paramètres environnementaux sensibles	35
Servitudes d'utilités publiques	36
Enjeux	37
Deuxième partie : Choix retenus	44
Troisième partie : Incidences sur l'environnement	56

Première Partie

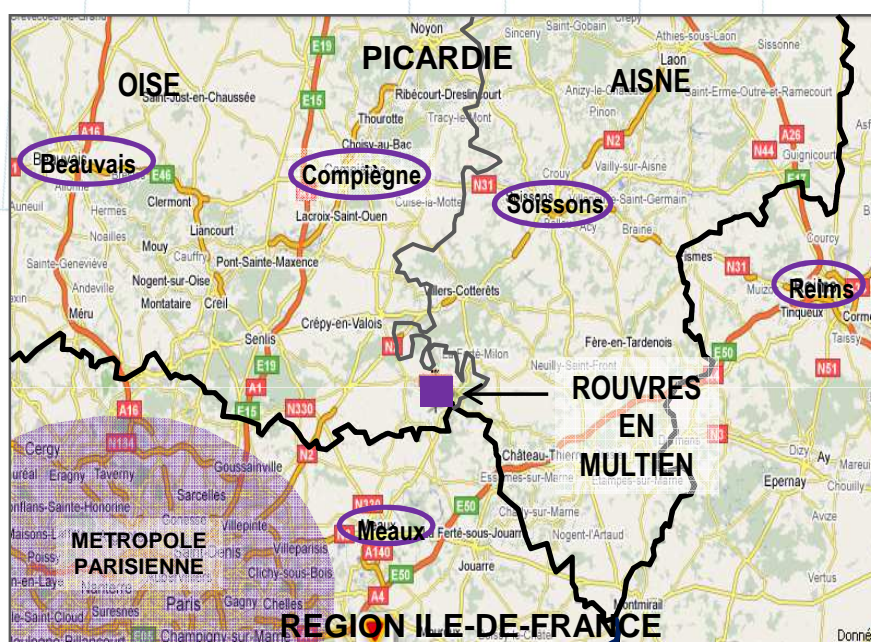
Analyse de l'état initial



Présentation de la Commune

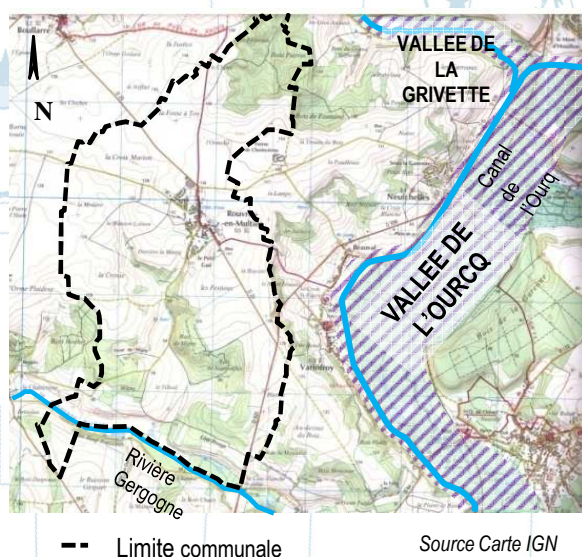
Situation géographique

- ROUVRES-EN-MULTIEN se situe dans le Sud-est du département de l'Oise, à proximité de la limite départementale Sud de la région Picardie à laquelle la commune appartient.
- Le département de l'Oise partage sa limite départementale méridionale avec la région Ile-de-France. La métropole parisienne se situe à proximité de la commune. ROUVRES-EN-MULTIEN est également limitrophe du département de l'Aisne.



Source : Carte France Info

- Le département de l'Oise bénéficie d'une situation de passage. Il se situe entre l'Ile-de-France et le Nord de l'Europe. Le département est notamment traversé par l'A1 et l'A16 qui remontent vers ces espaces.
- La commune bénéficie d'une situation géographique stratégique représentant un atout pour la commune indéniable.
- La surface du ban communal est de 8,2 km².
- La commune est implantée sur un plateau agricole, typique de l'entité paysagère du Multien.
- De source communale la population est de 487 habitants en 2008.



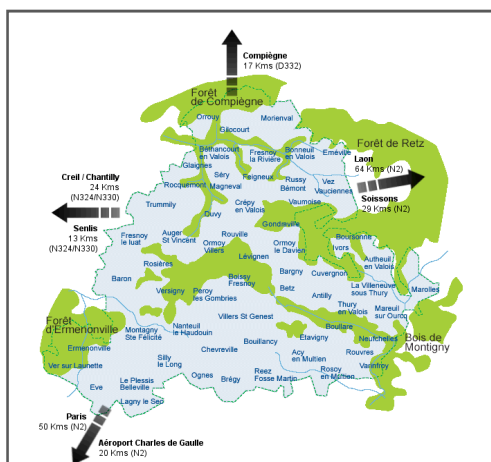
Situation administrative

- ROUVRES-EN-MULTIEN appartient à la région de Picardie et au département de l'Oise.
- La commune fait partie plus précisément de l'arrondissement de Senlis et du canton de Betz.
- La commune fait également partie de la Communauté de Communes du Pays de Valois. Soixante deux communes forment cette intercommunalité.

- Le ban communal de ROUVRES-EN-MULTIEN se trouve à l'Ouest du canal de l'Ourcq.
- La limite méridionale du ban est marquée par le passage de la rivière de la Gergogne.
- Le territoire de la commune se caractérise par un paysage à dominante agricole constitué de nombreux espaces ouverts et de larges perspectives. Quelques boisements sont également présents. Ils se situent aux extrémités du ban communal.

- Les communes limitrophes de ROUVRES-EN-MULTIEN sont :

- Boullarre, au Nord,
- Rosoy-en-Multien, à l'Ouest,
- May-en-Multien, au Sud,
- Varinfroy, au Sud-est,
- Neufchelles, à l'Est,
- Mareuil-sur-Ourcq, au Nord-est.

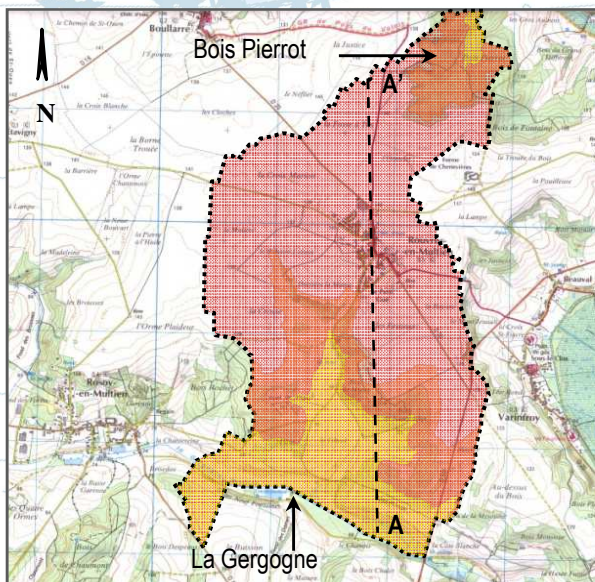


Source : Site Communauté de communes du Pays de Valois

- La commune est concernée par l'Agenda 21 élaboré par la région picarde, ainsi que par l'Agenda 21 élaboré au niveau départemental. Ces documents n'ont pas de valeur contraignante mais les communes et communautés de communes concernées doivent les prendre en compte, notamment dans l'élaboration de leurs documents de planification. Les objectifs s'articulent autour du renforcement de l'économie et de l'offre des services, de la maîtrise des déplacements, de la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel et la promotion du développement durable.

Environnement physique

Topographie



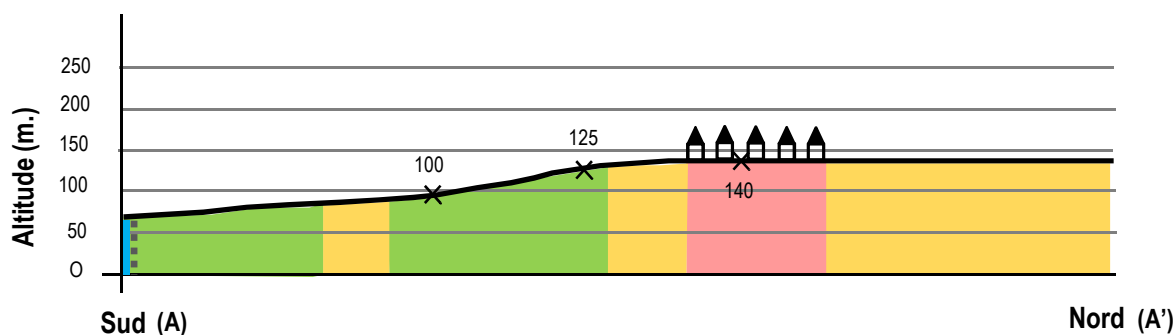
Source : Carte IGN

- De 70 à 100 mètres d'altitude
- De 100 à 125 mètres d'altitude
- De 125 à 155 mètres d'altitude
- Limite communale

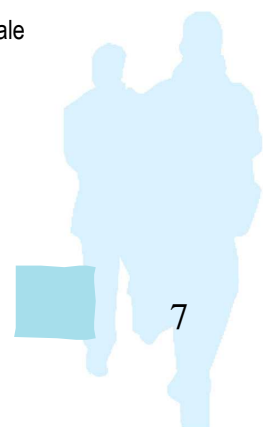
Le bourg de ROUVRES-EN-MULTIEN se trouve sur un plateau qui se situe à une altitude moyenne de 140 mètres.

Le territoire communal est en pente douce en direction de la rivière de la Gergogne au Sud et également dans une moindre mesure en direction des Bois Pierrot au Nord.

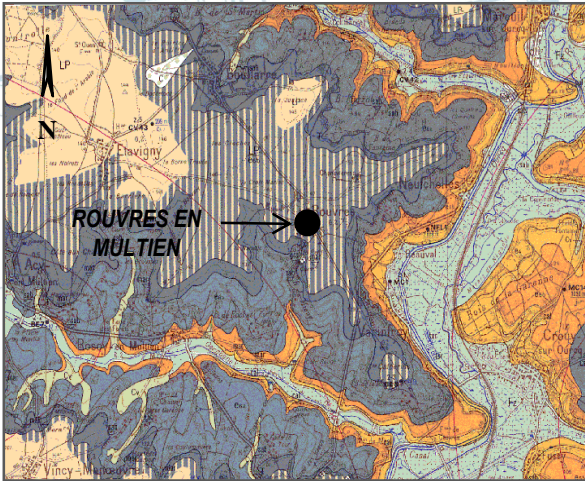
La topographie du territoire n'affecte pas le développement urbain de ROUVRES-EN-MULTIEN.



- Espace boisé
- Espace bâti
- Surface agricole
- Rivière Vergogne
- Limite communale



Géologie

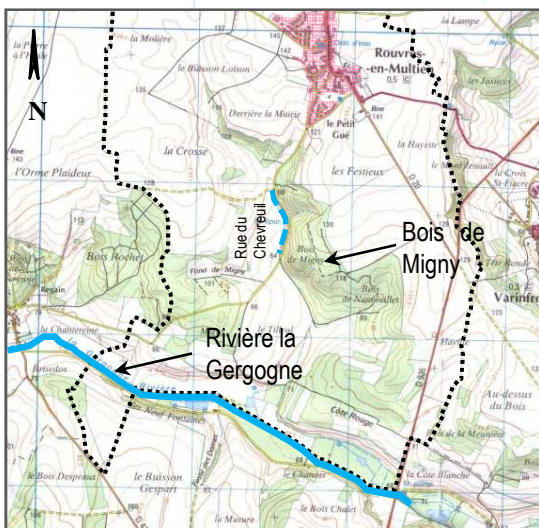


Source : infoterre.brgm

- Le ban communal et notamment le bourg se situe sur une coupe géologique qui comprend principalement des limons loessiques.

- Ces limons, mis en place au cours des glaciations quaternaires, sont notamment composés de quartz et de minéraux argileux. Ce sont des sols très fertiles, favorables à la grande culture mécanisée.

Hydrographie



- Limite communale
- Bourg
- Cours d'eau permanent
- - - Cours d'eau temporaire

Source carte : Géoportail

- ROUVRES fait partie du bassin versant de la Gergogne. La commune possède un réseau hydrologique peu important. Cette rivière marque la limite communale Sud. Seule une petite partie traverse le territoire communal à l'extrémité Sud-ouest.

- Un bassin d'épuration longe la rue du Chevreuil et présente un bras se dirigeant vers les Bois de Migny.

- Le réseau hydrographique n'affecte pas le développement urbain. Un captage d'eau potable est également présent au Sud du ban communal, à l'écart de toute urbanisation.

- La commune n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques. Elle a néanmoins fait l'objet de deux reconnaissances de catastrophes naturelles.

Inondations et coulées de boue

date de début : 08/05/1988
 date de fin : 09/05/1988
 arrêté de catastrophe naturelle du : 24/08/1988
 paru au Journal officiel du : 14/09/1988

Inondations, coulées de boue et mouvement de terrain

date de début : 25/12/1999
 date de fin : 29/12/1999
 arrêté de catastrophe naturelle du : 29/12/1999
 paru au Journal officiel du : 30/12/1999

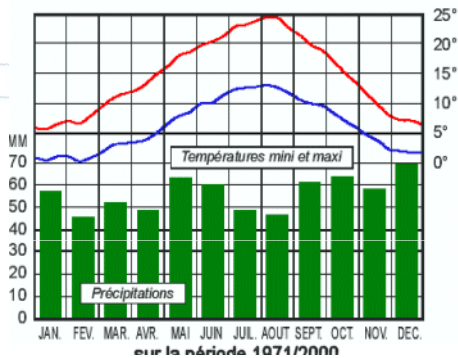
Source : Porter à connaissance

Climatologie

- Le département de l'Oise dans lequel est implantée la commune est soumis à un climat de type océanique, doux et humide.
- Les précipitations sont importantes et constantes. Il pleut environ tous les trois jours. Les épisodes pluvieux intenses sont donc rares.

▪ ROUVRES-EN-MULTIEN se situe toutefois dans l'Est du Département. Son climat est donc moins océanique que les villages situés dans l'Ouest.

- Les vents dominants proviennent du Sud-ouest. Les vents de Nord-est sont également importants.



Température la plus basse	-20 °C
Jour le plus froid	28/01/1954
Épaisseur maximale de neige	29 cm
Température la plus élevée	37 °C
Jour le plus chaud	28/07/1947
Vitesse maximale du vent	148 km/h
Hauteur maximale de pluie en 24h	65 mm
Jour le plus pluvieux	02/07/1953
Année la plus sèche	1976
Année la plus pluvieuse	2000

Données climatiques, Source www.météofrance.com

Environnement naturel

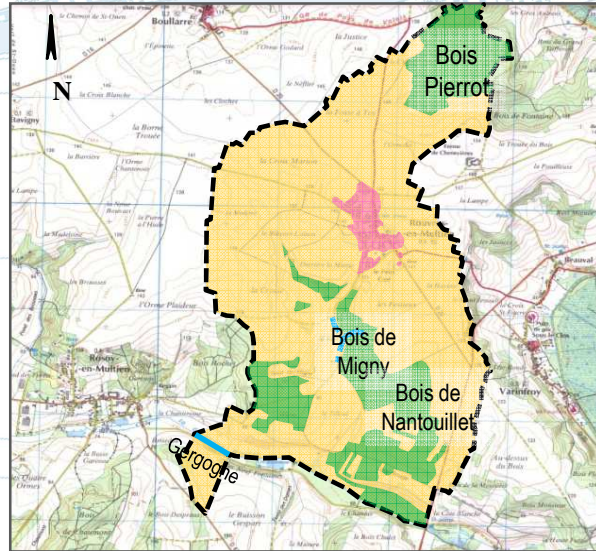
Occupation des sols

▪ ROUVRES-EN-MULTIEN présente 3 types d'occupation des sols majeurs sur son territoire communal :

- l'espace bâti ,
- les espaces boisés,
- les surfaces en culture.

Espaces agricoles

▪ L'espace agricole domine sur le territoire communal. Les parcelles agricoles se trouvent à proximité immédiate du bourg.



Source Carte IGN

- | | | | |
|--|-----------------|--|------------------------|
| | Espace bâti | | Rivière permanente |
| | Espaces boisés | | Cours d'eau temporaire |
| | Espace agricole | | Limite communale |



Parcelle agricole à proximité du bourg

Espaces boisés

▪ Les boisements présents sur le territoire communal se situent au Nord et au Sud du l'espace bâti. Au Nord, nous trouvons un seul massif forestier. Il s'agit des Bois Pierrot.

▪ Les boisements situés au Sud de la commune sont plus éparses et semblent avoir été structurés par les activités humaines, notamment l'activité agricole.



Des boisements éparses

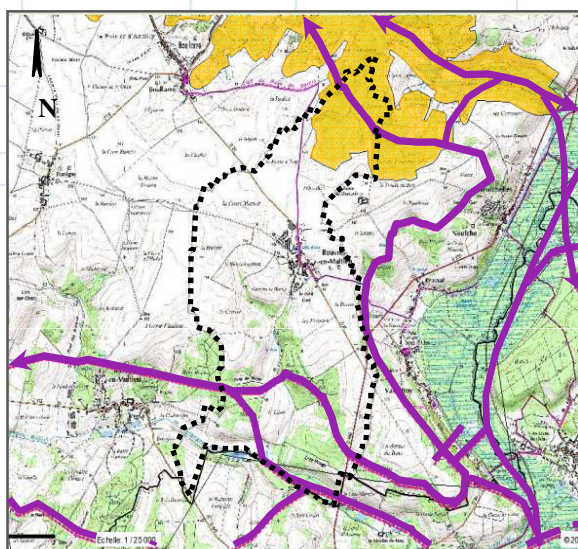
Espace bâti

- La surface bâtie est concentrée dans la partie centrale du territoire communal. Elle est encerclée par des terres agricoles et certains espaces de jardin et de verger constituent une transition paysagère marquée.
- Aucun hameau n'est présent sur la commune.



Des habitations qui côtoient les parcelles agricoles

Milieux spécifiques



Source : DIREN Picardie

- ZNIEFF type I
- Corridors écologiques

- ROUVRES EN MULTIEN est concernée par une ZNIEFF de type I : « Basse Vallée de la Grivette » d'une superficie d'environ 1100 hectares. Celle-ci se trouve au Nord du ban communal, aux Bois Pierrot.
- Trois autres ZNIEFF de type 1 « Bois de Montigny et de Borny », « Marais tourbeux de Bourneville et de la Queue de Ham », une ZNIEFF de type 2 « Massif forestier de Retz », ainsi qu'une ZICO se situent à proximité de la commune.

- Au regard de ces milieux spécifiques on peut estimer que ROUVRES-EN-MULTIEN se localise dans un secteur riche d'un point de vue faunistique et floristique.

- Les ZNIEFF correspondent à un recensement du Patrimoine naturel de la France effectué sur des périmètres géographiquement délimités. Ainsi les secteurs remarquables du patrimoine naturel marqués par la présence d'espèces végétales et/ou animales protégées, rares ou menacées, endémiques ou d'intérêt communautaire sont répertoriés au sein de ces zones caractérisées de sensibles.

- La Basse Vallée de la Grivette inventoriée en ZNIEFF type I s'étend en rive droite de l'Ourcq, dont la Grivette est un affluent, sur le plateau du Valois. Il s'agit principalement de forêts de chênaies-charmaies-hêtraies.

- La ZNIEFF de type 1 est dite « site d'intérêt biologique remarquable qui doit faire l'objet d'une attention toute singulière de la part des acteurs locaux dans le cadre d'une gestion particulière ».

- Plusieurs corridors écologiques sont également présents sur le territoire, dont le corridor n° 60 554.

- Une partie de corridor traverse la ZNIEFF I « Basse Vallée de la Grivette » au Nord. Au Sud des lieux de passage pour la faune font office de corridors écologiques. L'un des corridors est marqué par la Vergogne, l'autre traverse les bois de Nantouillet et de Migny. Les deux corridors se rejoignent au Bois Rochet sur la limite Sud-ouest de la commune.



Espace de corridors écologiques au Sud du ban communal

Environnement agricole

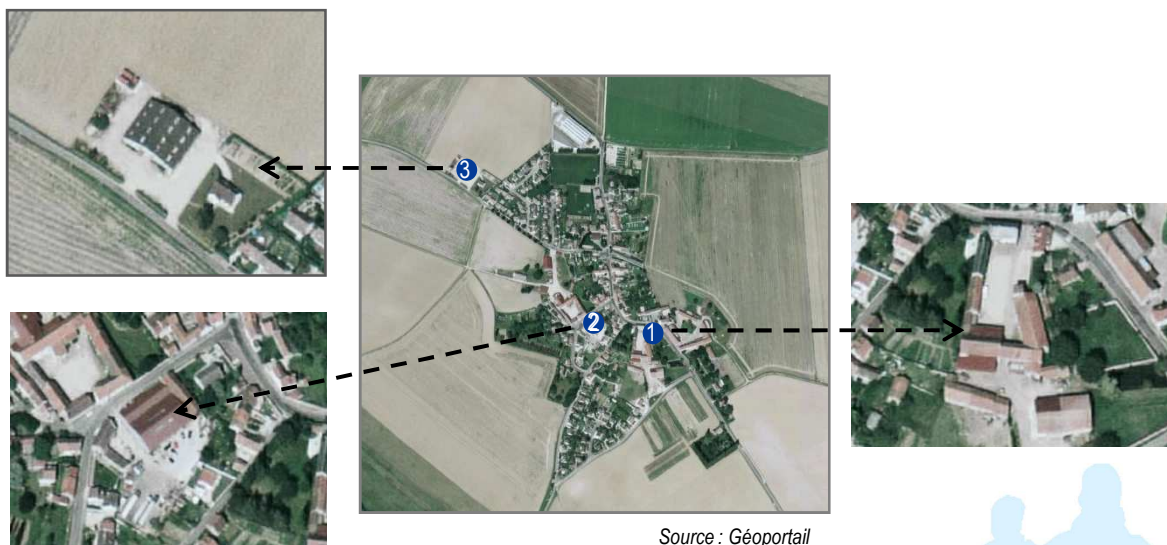
Caractéristiques du milieu local

- La surface agricole représente environ 660 hectares, soit 80% du territoire communal. Les sols de la commune sont très fertiles.
- Le développement de la mécanisation dans l'activité agricole a eu des répercussions sur les boisements situés au Sud du ban communal. Ces boisements sont morcelés par les champs. L'agriculture a peu à peu empiété sur les espaces boisés du Sud de la commune.
- Les parcelles agricoles sont de taille importante. Elles encerclent le bourg. Les exploitations agricoles se trouvent au sein du tissu urbain.



Exploitation agricole située à l'entrée du bourg

Les exploitations



Source : Géoportail

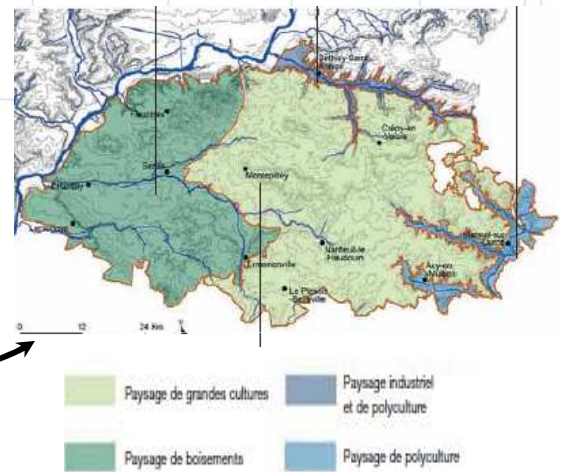
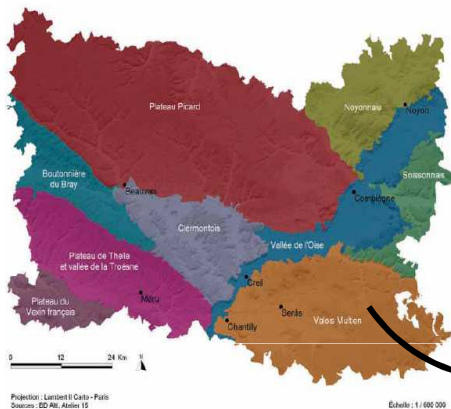
- Quatre exploitations agricoles ont leur siège sur le ban communal. Aucune n'est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) induisant un périmètre de réciprocité.
 - L'activité principale liée à l'agriculture sur la commune est la polyculture.
 - Toutefois, une activité équestre importante en plein développement existe au Sud-est de l'espace bâti. Les bâtiments accueillant les animaux génèrent un périmètre de réciprocité de 50 mètres au titre du règlement sanitaire départementale.
 - Des problèmes de circulation des engins agricoles existent au sein de l'organisation urbaine de la commune. Une réflexion mérite d'être menée pour envisager l'amélioration de cette situation qui malgré tout n'est pas effective sur l'ensemble de l'année.
- Entre 1979 et 2000 on observe une très légère hausse de la surface agricole moyenne utilisée par exploitation. En 1979, chaque exploitation agricole utilisait en moyenne 576 hectares, en 1988 chaque exploitation utilisait en moyenne 661 hectares et en 2000 chaque exploitation utilisait en moyenne 661 hectares. Sur les 661 hectares utilisés en 2000, 659 hectares étaient labourés.

Environnement paysager

Situation paysagère supra communale

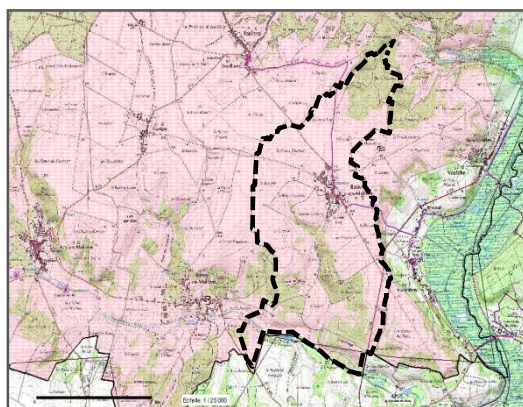
- ROUVRES-EN-MULTIEN fait partie de l'entité paysagère du Valois Multien, composée du Valois forestier et agricole. La commune appartient à la sous-unité paysagère du Valois agricole.

- Le Valois agricole se caractérise par de grandes plaines agricoles. Le paysage dessiné dans cette sous-unité paysagère est directement lié à l'activité humaine. En effet, les plaines du Valois agricole sont très fertiles, ainsi on note la présence de nombreuses exploitations de grande taille.



Source : Atlas des paysages de l'Oise

Source : Atlas des paysages de l'Oise



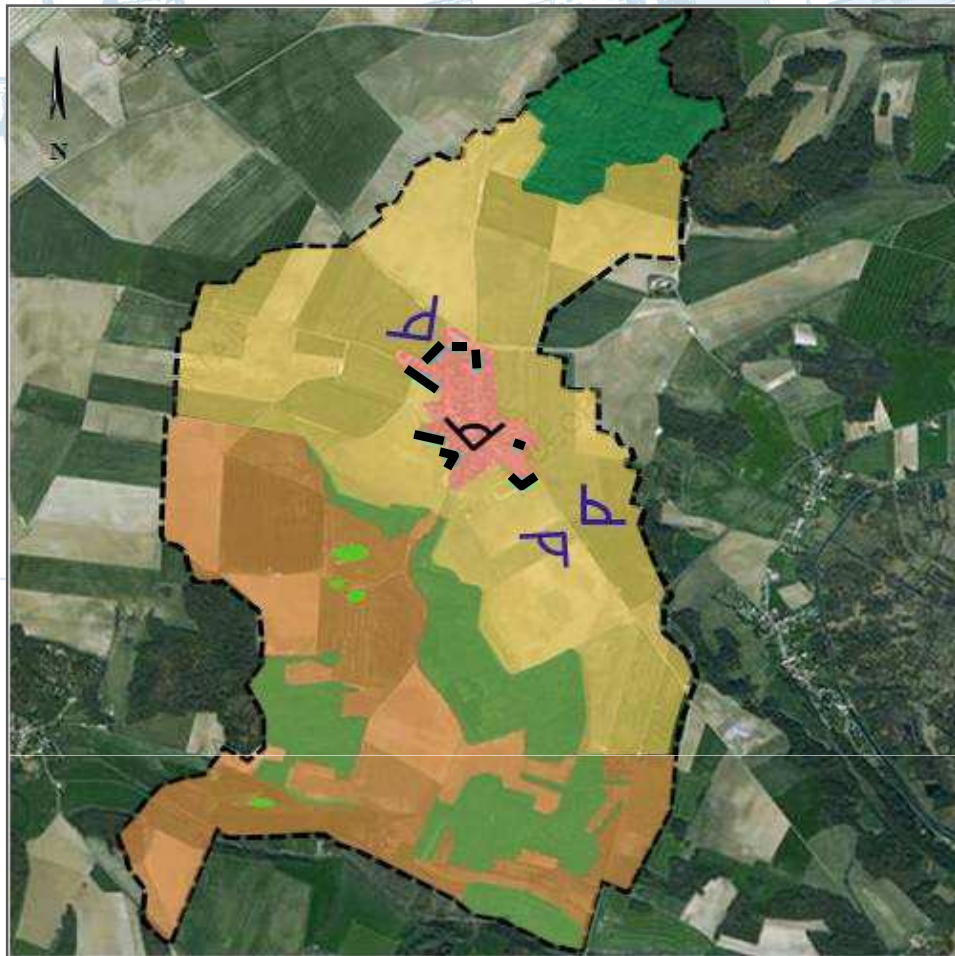
Géoportail : DIREN Picardie

- Grand ensemble paysager emblématique
- Limite communale










- Le plateau agricole sur lequel est implanté ROUVRES-EN-MULTIEN fait partie d'un ensemble paysager emblématique : la Vallée de la Grivette et de la Gergogne. Il comprend les villages de Betz au Nord, de Villers St Genest, d'Acy-en-Multien et Rosoy-en-Multien au Sud. ROUVRES EN MULTIEN se situe à l'Est de cette ensemble.

- Cet ensemble paysager est caractérisé par un paysage de grandes cultures marqué par les silhouettes de villages et des clochers d'église.

SITUATION PAYSAGERE COMMUNALE



Source photographie aérienne: Géoportail

	Paysage de grandes cultures ouvert		Espaces boisés		Vues ouvertes
	Paysage agricole légèrement ondulé, ponctué de bosquets		Remises		Vues fermées
	Paysage urbain		Alignement d'arbres		Limite communale

Paysage agricole

■ Le type d'occupation des sols dominant sur la commune est l'occupation agricole. La surface agricole utilisée par les exploitations est d'environ 660 hectares ce qui représente près de 80% du territoire communal.

■ Le bourg est entouré de grandes plaines cultivées qui permettent des points de vues ouverts sur l'ensemble du territoire. Le paysage agricole qui caractérise la commune révèle deux parties légèrement distinctes.

- La partie Nord-est du territoire communal qui est composée de grandes parcelles agricoles s'étendant au-delà du territoire communal. Ces parcelles sont jointes. Il s'agit de cultures de type « openfield ». L'agriculture s'est développée au détriment des espaces boisés. Aucune haie bocagère n'a été conservée ou créée.



Rayonnement chemins agricoles à partir du bourg



Culture ponctuée par un bosquet

- Les parcelles agricoles encerclent le bourg et constituent de grandes plaines agricoles. Ces parcelles sont marquées par une forte mécanisation de l'activité agricole au regard de leur forme et de leur superficie.

Paysage urbain

- Le bourg a une situation centrale sur le ban communal. Il constitue une enclave dans le paysage « d'openfield ».
- Le paysage urbain représente une petite portion du ban communal. Aucun hameau n'est présent sur le territoire.
- L'urbanisation est relativement dense ce qui dégage un climat intimiste. Les habitations sont groupées pour laisser plus de place aux cultures.

- Au Sud-ouest du territoire le paysage devient plus ondulé et ponctué de remises et d'espaces boisés.

- Le paysage est influencé par la Vallée de la Grivette et de la Gergogne. En direction du Sud, les espaces sont moins ouverts et la topographie légèrement vallonnée.

- Les chemins agricoles rayonnent à partir du bourg en direction des communes voisines.

Espaces boisés

- Un massif forestier se prolongeant au-delà de la limite communale se situe au Nord du bourg. Il s'agit des Bois Pierrot.
- Le Sud du territoire communal en direction de la Gergogne donne une impression de paysage plus fortement boisé, bien que celui-ci soit composé de remises et d'espaces boisés d'une moindre taille. Ces boisements plus éparses ont été structurés par les activités humaines, notamment par l'agriculture.

Situation paysagère spécifique à préserver

➤ Repères visuels

- Le clocher de l'église domine le paysage de l'entrée de bourg, ainsi que le paysage agricole aux alentours. L'église se trouve dans le prolongement de l'entrée Sud de la commune.



Le clocher de l'église domine le paysage environnant



L'allée de peupliers marquant l'entrée de bourg

- Une allée de peupliers marque une transition douce entre l'entrée de bourg située au Sud et le paysage de grandes plaines agricoles. Il s'agit d'éléments verticaux d'identité paysagère. Ces plantations d'alignement jouent un rôle paysager fort, elles remplissent une fonction ornementale. Les peupliers marquent une transition paysagère de qualité entre l'espace agricole et l'entrée de bourg. Cette allée a également un rôle fonctionnel de brise-vent.

➤ Points de vues fermés

- Au sein de l'espace bâti, particulièrement au sein du bourg ancien, la vue est restreinte, bloquée par les façades des bâtiments ou les murs.



Vue fermée dans le bourg ancien

➤ Points de vues ouverts



Paysage de grandes cultures ouvertes

- De nombreuses perspectives paysagères ouvertes entourent le bourg. Ces échappées visuelles sont rendues possible par la présence des surfaces agricoles alentours.

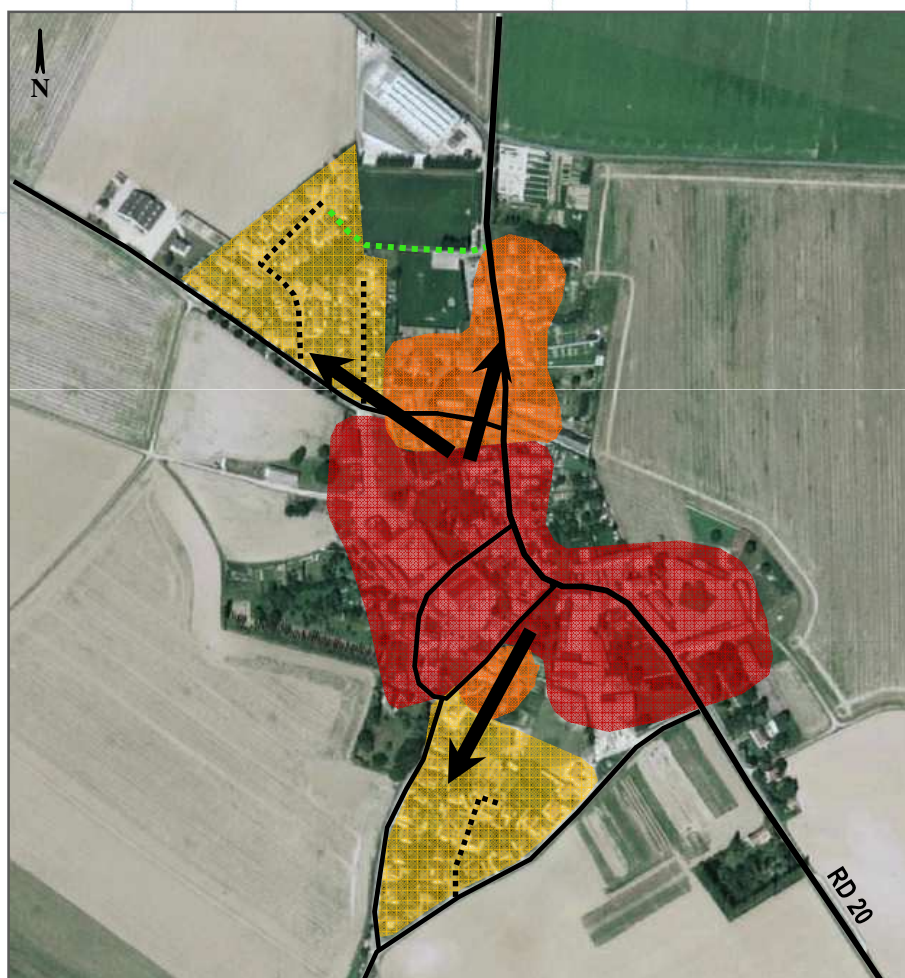
Environnement urbain

Morphologie urbaine









Développement de l'urbanisation

■ ROUVRES-EN-MULTIEN est implanté au bord de la RD 20. Le bourg est localisé de part et d'autre de cet axe. L'urbanisation s'est ensuite développée de manière moins linéaire, à l'Ouest de la départementale.

■ L'urbanisation s'est dans un premier temps développée au coup par coup, au gré des parcelles libres. Puis des projets d'ensemble ont été réalisés.



Source : Géoportail

- | | |
|--|---|
|  Centre bourg ancien |  Voie principale |
|  Extensions |  Voies secondaires |
|  Lotissements |  Voies en impasse |
|  Sens du développement urbain |  Voie douce |

- Le bourg ancien, composé de nombreux corps de fermes, s'est développé de manière linéaire le long de la RD 20 et en direction des voies secondaires. L'église ne joue pas son rôle habituel de centralité. L'espace bâti s'est développé au Nord-Ouest de celle-ci. Il possède un fort caractère rural.



Liaison douce rejoignant les équipements publics

- L'urbanisation s'est développée à partir du bourg ancien, toujours en direction de l'Ouest, vers les villages d'Etavigny et de Rosoy-en-Multien, accessibles par les voies secondaires.

- Le lotissement du Petit Gué est le premier à voir le jour sur la commune, au début des années 1970. Il se trouve en périphérie Sud-ouest du bourg. Il est accessible par les deux voies de desserte secondaire qui l'entourent.

- Le lotissement du Jeu d'Arc, construit dans les années 1980, est structuré en impasse et comporte uniquement des pavillons tous indépendants les uns des autres. Un chemin piétonnier relie cette partie de la commune à la départementale. Il permet de rejoindre les équipements publics de manière sécurisée.

- A noter que des exploitations agricoles sont présentes au sein du tissu urbain.

Les espaces libres

- Les espaces libres sont des espaces occupés par des jardins plantés ou de grandes surfaces libres occupées par des équipements publics.

- Certains de ces espaces se trouvent en périphérie du bourg. Ces parcelles sont essentiellement occupées par des plantations.

- D'autres parcelles sont intégrées à la zone bâtie et aèrent le tissu urbain.



Place publique qui aère le tissu urbain

Formes architecturales traditionnelles

- Le bâti traditionnel se caractérise par ses matériaux :
- Les façades des habitations les plus anciennes sont en pierres de taille calcaires. Les façades des constructions anciennes forment une certaine unité architecturale. Les habitations disposent d'un étage et les façades présentent des couleurs claires allant du blanc, blond au gris.
- La brique est parfois utilisée afin d'ornementer les façades ou de souligner les ouvertures (fenêtres, portes), notamment lorsque les façades sont recouvertes d'un enduit de plâtre ou de chaux. La présence de la brique est cependant plus discrète dans l'architecture du bourg ancien de la commune.



Façade est en pierres de taille calcaires



Corps de ferme rénové présentant un toit en croupe

- Les toitures sont constituées de tuiles en terre cuite plates. Les constructions anciennes, de type corps de ferme peuvent présenter des toits qui sont en croupe pour une meilleure adaptation aux conditions météorologiques.



Un mur surmonté de briques

- Le bâti ancien présente un alignement le long de la voie publique marqué par les façades ou des murs de pierres.
- On note de nombreuses façades aveugles dont l'utilité est de délimiter la propriété privée par rapport à la voie publique.
- Les murs mesurent 1,80 – 2,00 mètres de haut. Certains possèdent une toiture en briques appelée « chaperon ».

- A noter que quelques constructions du bourg présentent un léger recul par rapport à la voie publique avec un espace d'agrément devant la maison. Dans ces rares cas, l'alignement est maintenu grâce aux clôtures.

▪ L'implantation des habitations anciennes est caractéristique. Les constructions sont implantées le long de la voie publique. Les corps de fermes donnent généralement sur une cour carrée. Les habitations se situaient plutôt dans le bâtiment du fond. La grange marquait l'alignement par rapport à la voie publique par sa façade. Les corps de ferme ont été rénovés dans leur grande majorité et sont à usage d'habitation.



Constructions dont la façade est alignée par rapport à la voie publique

Formes architecturales contemporaines

▪ L'urbanisation récente prend deux formes :
 - extensions au coup par coup,
 - extensions s'insérant dans un projet d'ensemble.

▪ Le développement urbain s'est notamment traduit par des habitations érigées au gré des parcelles disponibles. Ces constructions qui n'appartiennent à aucun projet global, elles ont été érigées de manière spontanée, en extension du bourg ancien.



Habitations intermédiaires en retrait par rapport à la voie publique

▪ Ces constructions sont implantées légèrement en retrait par rapport à l'emprise publique et présentent un petit jardin sur le devant de la parcelle.

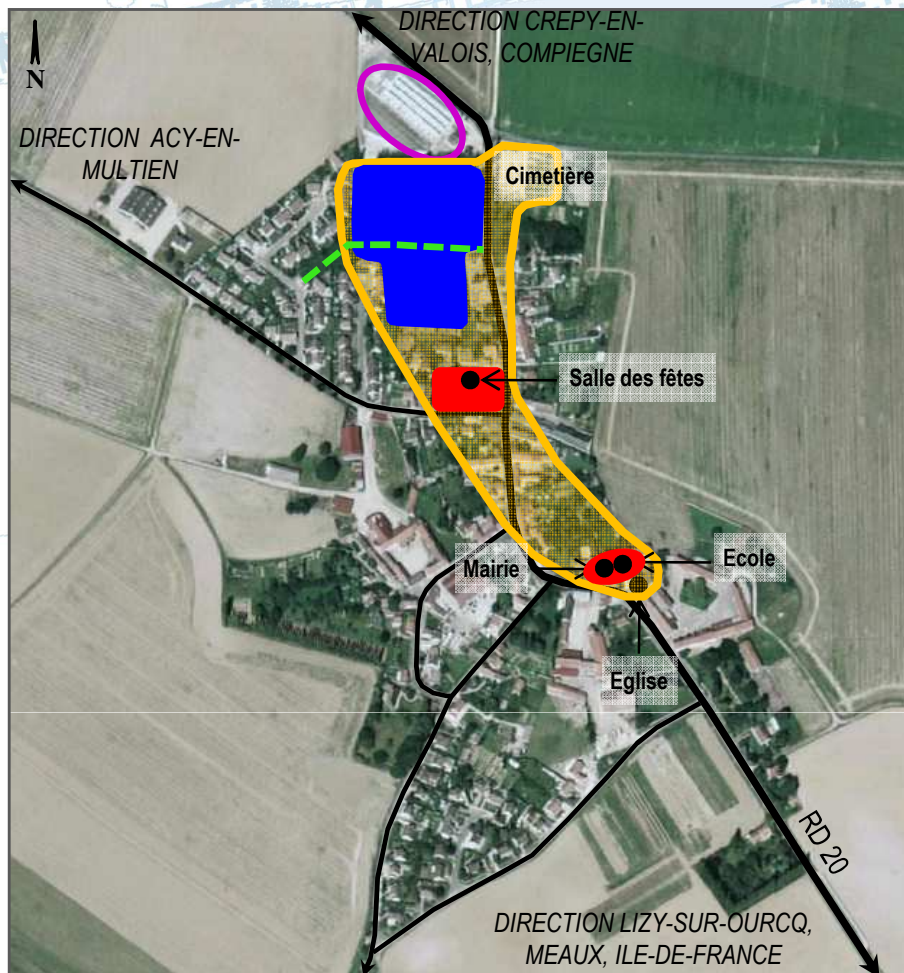


Lotissement dans le secteur du Jeu d'Arc






▪ La limite entre l'espace public et l'espace privé est en général marquée par des murets surmontés de grille et des haies ou par des clôtures basses permettant une ouverture agréable de la rue.

▪ Plusieurs lotissements ont été construits sur la commune suite à des initiatives privées.

▪ Les maisons sont soit accolées les unes aux autres, soit très légèrement éloignées entre elles et sont situées en retrait par rapport à la voie publique.



Source : Géoportail

-  Enceinte d'accueil des services et équipements
-  Equipements sportifs
-  Etablissement artisanal
-  Services publics et autres
-  Déplacements doux

▪ La place publique sur laquelle est située la salle des fêtes et le secteur accueillant l'école et la mairie sont des lieux de vie et de rencontre.
 Au Nord du bourg on trouve un ensemble d'équipements sportifs accessible grâce à une voie piétonne et sécurisée. Ces divers services et équipements sont répartis dans le bourg le long de la route départementale.

▪ Aucun commerce n'est implanté dans la commune. On observe à ce titre des flux de déplacements vers des pôles urbains de taille plus importante (Ile-de-France, Lizy-sur-Ourcq, Meaux, Crépy-en-Valois, Acy-en-Multien) lorsque les habitants doivent se rendre sur leur lieu de travail ou se ravitailler.

Equipements, services et réseaux

Services publics

- La mairie est située à proximité immédiate de l'église, dans la partie ancienne du bourg.

Autres services

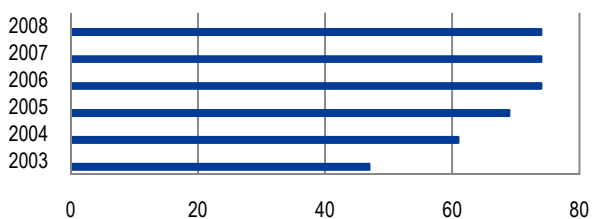
- La commune dispose d'une salle des fêtes qui se trouve sur la place du centre bourg. Cette place est intégrée dans le tissu urbain. Elle est au cœur du bourg, ce qui lui confère une certaine importance.
- La commune est desservie par les transports en commun. Le transport se fait en direction de Meaux quatre fois par jour.



Place

Equipements scolaires

Evolution des effectifs de l'école maternelle



- L'école est accolée à la mairie. Il s'agit d'une école maternelle en regroupement pédagogique intercommunal. Les communes concernées par le regroupement pédagogique, outre ROUVRES-EN -MULTIEN sont Boullarre, Etavigny, Neufchelles et Varinfroy. L'effectif de l'école maternelle a baissé en ce qui concerne l'année 2008-2009. Les classes accueillent en moyenne 28 élèves.

- Un ramassage scolaire par bus est organisé matin et soir en ce qui concerne les élèves qui se rendent au collège de Betz et au lycée de Crépy-en-Valois.
- Un ramassage est également organisé pour les élèves du primaire matin, midi et soir.



Ecole

Equipements sportifs



Le stade foot

- Les équipements sportifs communaux sont composés d'un terrain de foot et d'un terrain de tir à l'arc. Ces derniers se situent au Nord du bourg, entre la RD 20 et le lotissement du Jeu d'Arc.

Autres équipements

- Le cimetière est légèrement isolé en limite Nord du bourg. Il fait face à une usine qui est en cessation d'activité et possède une surface de 2500 m².

Réseau d'eau

- Le gestionnaire du réseau d'eau est la SAUR dont le siège est à Crépy-en-Valois.

- La commune est alimentée par une station de pompage se situant entre ROUVRES-EN-MULTTIEN et Rosoy.

- Un château d'eau de 40 m³ se trouve sur le territoire communal, sur la place du bourg.

- Le réseau d'eau est légèrement vétuste. Il date des années 1930. Aussi, des difficultés de pression peuvent être identifiées.

- La commune projette d'effectuer quelques travaux.

- Il existe un projet de forage regroupant 5 communes de la Vallée de la Gergogne.

Assainissement et traitement des eaux usées

- Le gestionnaire du réseau d'assainissement est la SAUR. Il s'agit du même gestionnaire en charge du réseau d'eau.

- Le traitement des eaux usées s'effectue par lagunage. Les eaux usées sont ensuite évacuées par le biais d'un réseau unitaire vers la Gergogne. La capacité du lagunage est de 500 eq/habitants

Electricité

- Le gestionnaire du réseau électrique est la SICAIE de l'Oise, dont le siège est à Compiègne.

Déchets

- Le gestionnaire du ramassage des ordures ménagères est la Communauté de Communes du Pays Valois. Les ordures ménagères sont ramassées deux fois par semaine. Le tri sélectif s'opère grâce à des containers.

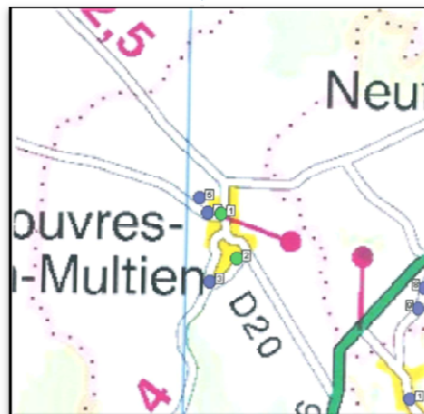
Réseaux d'incendie

- Le réseau incendie est composé de cinq points d'eau :
 - une réserve de 120 m³
 - deux poteaux incendie de 100 mn normalisés
 - une réserve de 150 m³
 - une prise accessoire de poteau incendie de 65 mn non normalisé.

Implantation	N°com	Nom Commune	N°	Type	E	A	A	Y	Adresse	Pression Service	Pression Dynamique	Diamètre (mm)	Classe (1 bar)	Coût à 0,6 bar	Élév. alt.	Diam. scellé	Volumé réserve m ³	HT (m)	HT (m)
Voie publique	80554	ROUVRES EN MULTIEN	03001	RES	✓	✓	✓	✓	grande rue angle rue d'Étigny								150	□	□
Voie publique	90654	ROUVRES EN MULTIEN	00002	RES	✓	✓	✓	✓	rue du petit gué								120	□	□
Voie publique	60954	ROUVRES EN MULTIEN	00003	P65	✓	✓	✓	✓	rue de chevruil angle rue du petit gué	4,80		38,00	19,00	29,00	Inconnu	070		□	□
Voie publique	60554	ROUVRES EN MULTIEN	00004	P100	✓	✓	✓	✓	rue d'Étigny angle impasse du jeu d'arc	2,80		21,00	11,00	17,00	Inconnu	100/2x070		□	□
Voie publique	40554	ROUVRES EN MULTIEN	00005	P100	✓	✓	✓	✓	rue de la croix maillon (au niveau du transformateur)	2,00		30,00	15,00	17,00	Inconnu	100/2x070		□	□

Sour ce : Porter à connaissance

LOCALISATION DES DEFENSES INCENDIE



Sour ce : Porter à connaissance

Environnement socio-économique

Démographie

Evolution de la population de la commune

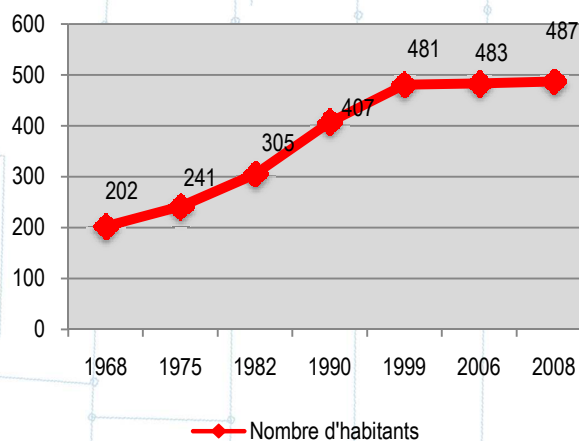
La population de ROUVRES-EN-MULTIEN a nettement augmenté depuis 1968. Elle observe une augmentation de 285 habitants sur la période 1968-2008. De source communale, la population atteint 487 habitants en 2008.

- De 1968 à 1999 la croissance de la population a été forte et rapide. Au cours de cette trentaine d'années la population a plus que doublé.

- Les plus fortes augmentations se sont opérées sur les périodes 1975-1982 (26%) et 1982-1990 (33,4%).

- A noter que depuis 1999 l'évolution de la population de ROUVRES-EN-MULTIEN stagne.

Evolution démographique de la population



Source : INSEE

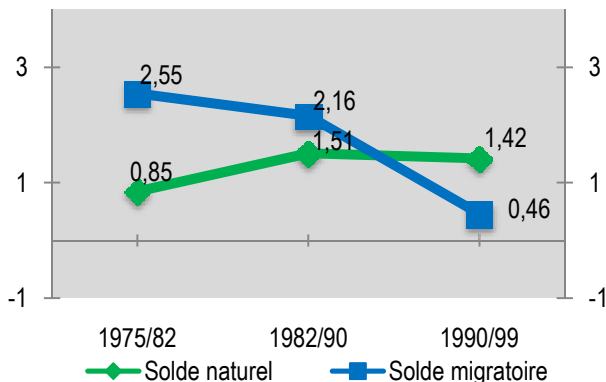
- Sur la dernière décennie la commune n'a accueilli que 6 nouveaux habitants, soit une croissance d'environ 1,5%. De 1999 à 2008 en moyenne seulement 2 habitants tous les trois ans se sont installés.

Evolution des soldes naturels et migratoires

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès pendant une période donnée.

Solde migratoire : différence entre le nombre de personnes arrivant sur le territoire communal et celles qui le quittent.

EVOLUTION DU SOLDE NATUREL ET DU SOLDE MIGRATOIRE



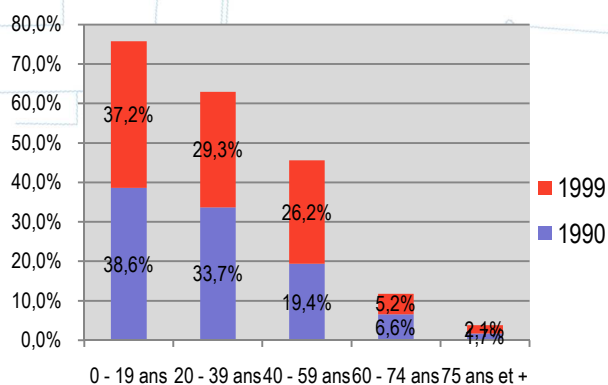
Source : INSEE RGP 1999

- Sur la période 1975-1999 le solde naturel a toujours été positif. Il a assez fortement augmenté de 1982 à 1990 (+0,66 points). De 1990 à 1999 le solde naturel a observé une légère baisse (-0,09 points).

- De 1975 à 1990 la commune a accueilli de nombreux arrivants. Tandis que de 1990 à 1999 les arrivées de nouveaux habitants a fortement baissé. Au regard de la faible croissance démographique de la commune entre 1999 et 2008, on peut supposer que ce phénomène s'est poursuivi.

- C'est sur la période 1982-1990 que le taux de variation est le plus fort (+3,67 points). Ce qui a provoqué un pic de croissance démographique.
- Malgré la baisse d'attractivité de la commune dès 1990, sur la période 1990 à 1999 la population a continué d'augmenter. En effet, le solde naturel bien qu'en légère baisse sur la même période est resté suffisamment élevé pour compenser la chute du nombre de nouveaux habitants.
- La baisse significative du nombre de nouveaux arrivants dès 1990 annonce la baisse de croissance de la population qui s'en suit depuis 1999.

Structure par âges de la population



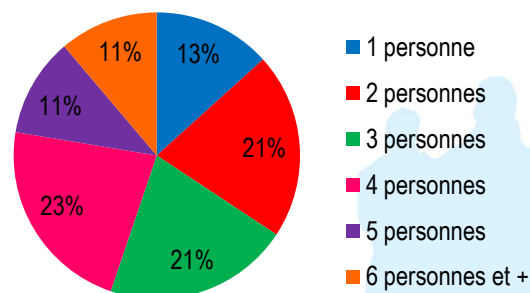
Source : INSEE, RGP, 1999

- Tant en 1990 qu'en 1999 la classe d'âges la plus représentée au sein de ROUVRES EN MULTIEN est celle des 0-19 ans.
- Cette tranche d'âges est suivie par celle des personnes ayant entre 20 et 39 ans. On remarque néanmoins qu'entre 1990 et 1999 leur représentation a légèrement baissé.
- Bien que la population de ROUVRES-EN-MULTIEN soit jeune, on note un phénomène de vieillissement amorcé.

Évolution des ménages

- Entre 1990 et 1999 le nombre de personne par ménage n'a pas connu d'évolution significatif. De 3,5 personnes en moyenne en 1990, les ménages sont passés à environ 3,4 personnes.
- En 1999 les ménages de 3 personnes étaient les plus nombreux, suivis des ménages de 1 et 2 personnes.

Nombre de personnes par ménage



Source : INSEE, RGP, 1999

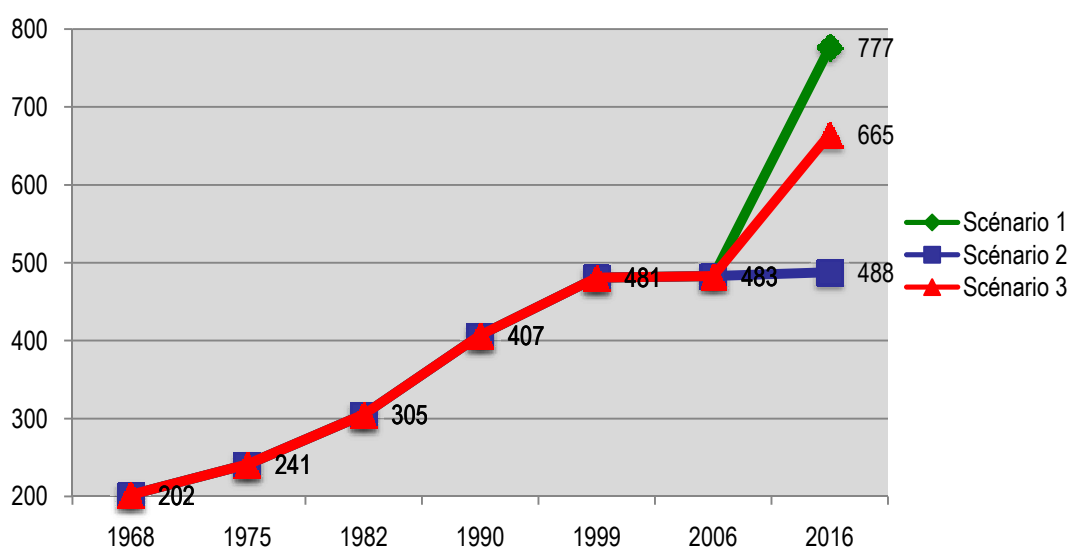
Prévisions démographiques

Des prévisions de développement démographique peuvent être établies pour la commune de ROUVRES-EN-MULTIEN. Ces scénarii sont des hypothèses.

Le **premier scénario** se base sur le taux de variation annuel moyen, propre à la commune, calculé sur la période 1968-1999. Dans ce cas, la commune de Rouvres-en-Multien accueillerait en 2016, 777 habitants. Cela correspondrait à une augmentation de 294 personnes en 10 ans soit plus de 8 logements par an.

Le **deuxième scénario** se base sur le taux de variation annuel moyen, propre à la commune, calculé sur la période 1999-2006. Dans ce deuxième cas, la commune de Rouvres-en-Multien compterait 488 habitants en 2016. Cela correspondrait à une augmentation de seulement 5 personnes en 10 ans, soit la création d'un peu plus d'un logement sur la période.

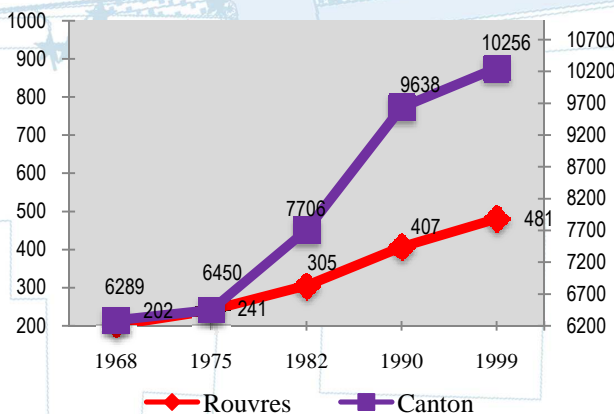
Le **troisième scénario** se base sur la moyenne des taux de variation annuels moyens du canton, calculés sur la période 1982-1999. Dans ce troisième cas, la commune de Rouvres-en-Multien compterait 665 habitants en 2016, soit une augmentation de 182 habitants soit environ 5 logements par an.



- Rouvres-en-Multien doit se développer de manière cohérente, c'est-à-dire en intégrant ses capacités en termes de services et d'équipements. Un développement urbain se situant entre le scénario 2 et le scénario 3 serait raisonné.

Le but de ces scénarii est de deviner l'avenir de la démographie de la commune en fonction de plusieurs critères. Ces critères sont bien sûr l'évolution de la population ces dernières années mais peuvent également être la pression foncière, l'évolution du taux de service, la volonté communale, les documents supra-communaux, etc.

COMPARAISON DE LA POPULATION DE LA COMMUNE ET DE LA POPULATION DU CANTON



Source : INSEE, RGP, 1999

■ L'évolution de la population au niveau du canton est similaire à l'évolution de la population de la commune dans un premier temps. C'est-à-dire qu'entre 1968 et 1999 la population a augmenté de manière importante aux deux échelons.

■ Puis sur la période 1990-1999 la population communale a suivi une croissance 3 fois plus importante (18,2%) que la population cantonale (6,4%).

■ ROUVRES-EN-MULTIEN était donc de 1990 à 1999 une commune attractive du canton de Betz.

Logement et habitat

Le parc

	1999	Evolution de 1990 à 1999 (%)
Ensemble des logements	158	+13,7
Résidences principales	143	+24,3
Résidences secondaires et logements occasionnels	10	-33,3
Logements vacants	5	-44,4

Source : INSEE, RGP 99

■ On observe que le nombre de logements secondaires et de logements vacants ont fortement baissé entre 1990 et 1999 au profit d'une augmentation de la part des résidences principales.

■ Le nombre de résidences principales entre 1990 et 1999 a augmenté malgré un solde migratoire sur cette période en baisse.

■ Il est possible de supposer que certains foyers se sont éclatés et que les personnes ayant quittées le domicile familial ont emménagé dans un autre logement sur la commune.

■ L'évolution des constructions neuves fait apparaître un pic de constructions en 1990 sous forme d'individuels groupés et de collectif. Il s'agit de la constructions des lotissements présents sur la commune.

Les propriétaires et les locataires :

	1999	Evolution de 1990 à 1999 (%)
Ensemble des résidences principales	143	+24,3
Propriétaires	100	+11,1
Locataires	41	+105

Source : RGP 1999

- Les propriétaires représentent environ 70% des occupants de résidences principales. Ils sont majoritaires. Néanmoins, la part des locataires est importante (28,7%).
- La commune a accueilli 21 locataires supplémentaires entre 1990 et 1999. Alors que la part des propriétaires n'a augmenté que d'environ 11%.

Typologie des logements

	1999	Evolution de 1990 à 1999 (%)
Ensemble des résidences principales	143	+24,3
Dont logements non HLM	17	+88,9
Dont logements HLM	24	+118,2

Source : RGP 1999

- Le parc locatif de la commune est composé en majorité de logements HLM. Ils représentent 58,5%. Ils sont plus nombreux que les logements locatifs non HLM qui représentent 41,5%.
- C'est la part des logements HLM qui a le plus augmenté entre 1990 et 1999. On note une évolution de 118,2% sur cette période, alors que l'augmentation des logements locatifs non HLM est d'environ 89%.
- La commune a réussi à attirer une population jeune grâce à une offre de logements locatifs attrayante, notamment en raison des loyers modérés. La commune doit continuer d'encourager ces initiatives privées. Le parc locatif permet aux enfants de trouver des logements sur la commune.
- Le parc de logement locatif important sur la commune facilite l'accès au logement.

	1999	Part en %
Ensemble des logements (résidences principales et secondaires)	158	100
Dont logements individuels	154	97,5
Dont logements en immeubles collectifs	4	2,5

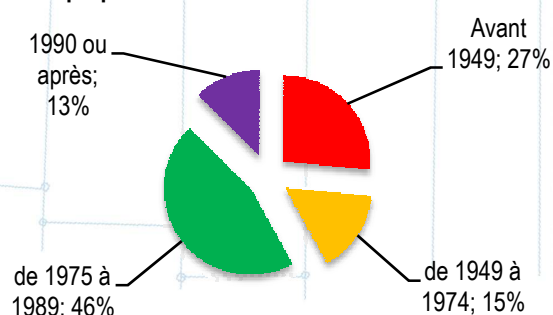
Source : RGP 1999

- Les logements présents sur le ban communal sont des habitations individuelles à 97,5%. Mais on note l'existence de 4 logements au sein d'un immeuble collectif. Ce qui renforce la diversification de logements proposée sur la commune.

- La plupart des constructions présentes dans le bourg sont assez anciennes. La majorité des habitations datent de 1975-1989.

- Néanmoins, la part des logements datant de 1990 ou après est également importante (27%).

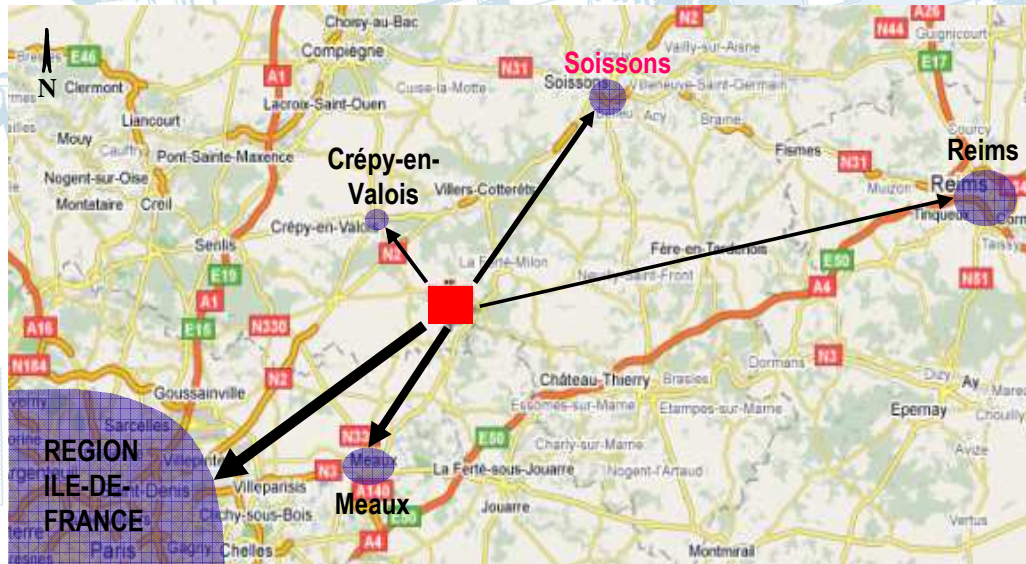
Epoque d'achèvement des constructions



Source : INSEE, RGP, 1999

- Aussi, le parc de logement de la commune semble se renouveler de manière satisfaisante.

Tissu des entreprises



Source : Carte Info France

- Six entreprises ont leur siège sur la commune. Il s'agit d'entreprises dont les domaines d'activité sont les suivants : travaux publics, espaces verts, coopérative agricole, écuries et poneys club.
- La commune se situe également à proximité des bassins d'emploi de Meaux et de la région Ile-de-France.
- Il existe une activité économique sur la commune mais celle-ci mérite d'être développée. Il n'existe pas de commerce de proximité.

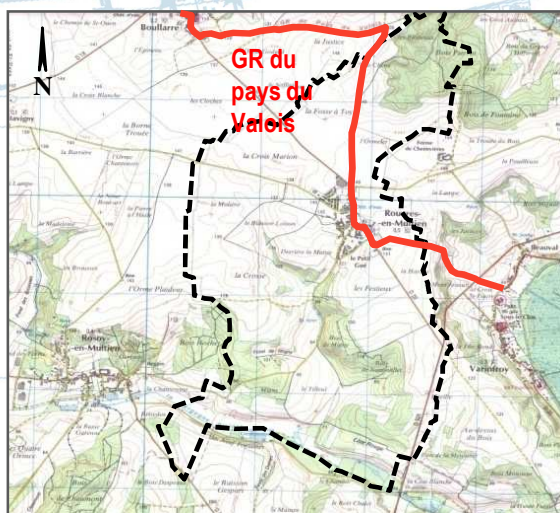
Exploitations agricoles

- Quatre exploitations agricoles ont leur siège sur le ban communal. Aucune n'est une installation classée pour la protection de l'environnement.
- L'activité agricole est importante dans l'économie de la commune.

Tissu associatif

- Deux associations ont leur siège sur la commune :
 - Compagnie de Tir à l'arc
 - Entente Loisirs et fêtes

Tourisme



Source : Carte IGN

- Le GR du Pays du Valois (GR 11) traverse la commune de ROUVRES EN MULTIEN. C'est un circuit pédestre de 800 Km autour de Paris réalisé en 1955.

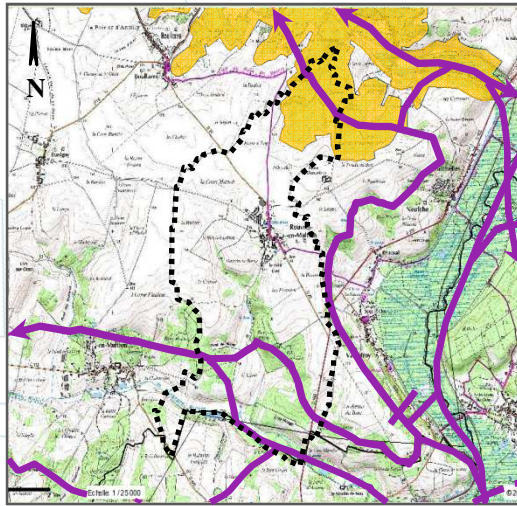
- Le GR 11 est inscrit au Plan Départemental de Tourisme Pédestre de l'Oise qui a été approuvé par le Conseil Général le 18.01.1990 et rendu exécutoire le 12.0.1990. Il présente une double finalité. D'une part, les sentiers inscrits sont protégés juridiquement dans la mesure où ils ne peuvent être supprimés ou aliénés sans création d'un itinéraire de substitution. D'autre part, il a pour vocation à être le fil conducteur sur lequel le Département et les acteurs locaux peuvent greffer une politique globale de valorisation et de gestion de l'espace.

- Il traverse une partie du territoire communal du Nord au Sud en traversant le bourg. Puis se dirige vers la vallée de l'Ourcq. Le paysage communal présente donc un attrait touristique à exploiter, même si ce chemin de randonnée ne présente pas une attractivité touristique élevée. La commune doit veiller à la pérennité de ce sentier.

Paramètres environnementaux sensibles

Naturels

ZNIEFF



Source : DIREN Picardie

-  ZNIEFF type I
-  Corridors écologiques

- D'autres ZNIEFF se situent à proximité de la commune. Il s'agit notamment de la ZNIEFF de type 1 des « Bois de Montigny et de Borny ». Cette zone présente le même type de milieu que la ZNIEFF de la « Basse Vallée de la Grivette ».
- La ZNIEFF de type 1 des « Marais tourbeux de Bourneville et de la Queue de Ham » se trouve également à proximité de Rouvres. Elle est notamment identifiée au titre des nombreux lacs, mares, étangs et reines des prés présents dans la zone.
- La ZNIEFF de type 1 du « Massif forestier de Retz » se trouve aux abords de la commune.



La reine des prés

Bio corridors

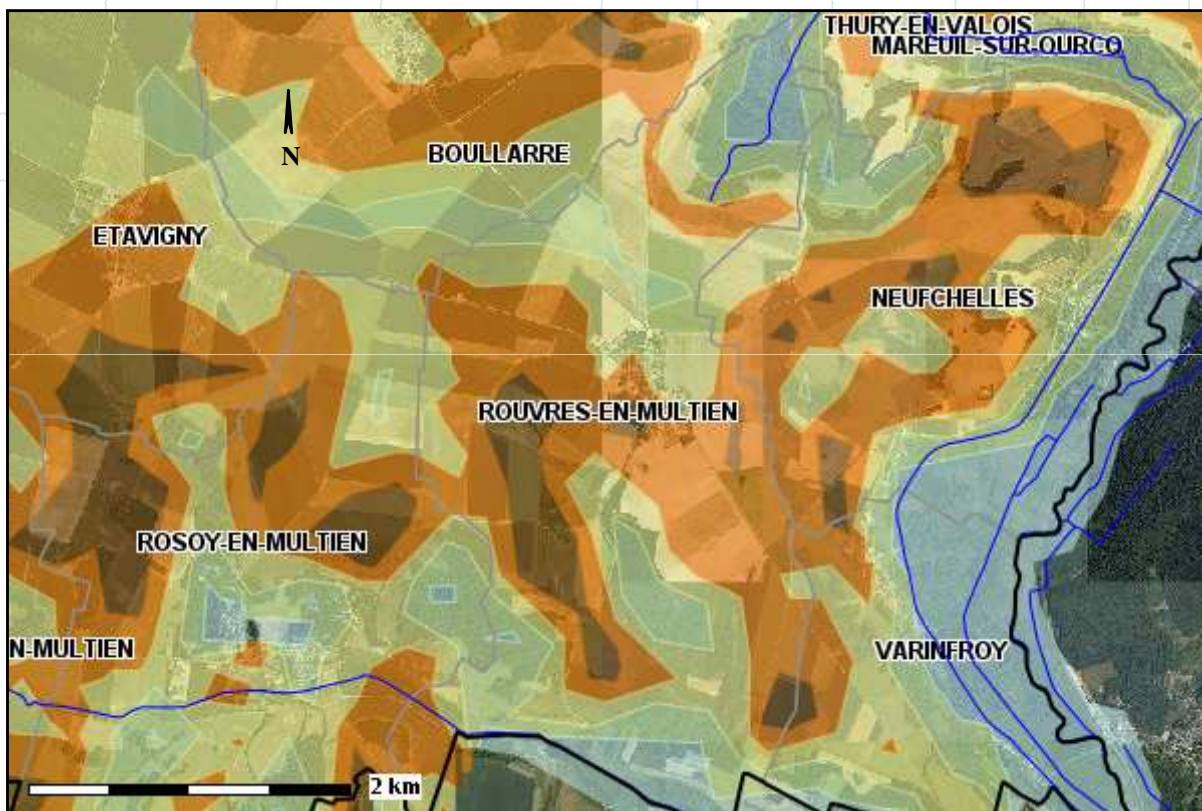
- ROUVRES-EN-MULTTIEN est traversée par le corridor écologique n° 60554 qui est un corridor inter forestier. Un passage de grande faune a également été identifié aux alentours du territoire communal.

RISQUES ET ALEAS

Les arrêtés de catastrophe naturelle sur la commune :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	08/05/1988	09/05/1988	24/08/1988	14/09/1988
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Le risque Coulée de boue :



- En bleu : aléa faible à nul
- En vert : aléa faible
- En jaune : aléa moyen
- En rouge : aléa fort
- En brun : aléa très fort

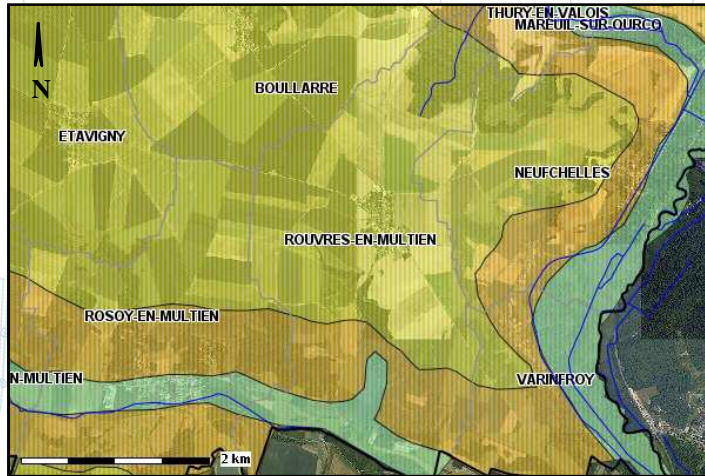
Risque Coulées de boues
Source : DDEA Oise

■ Les coulées de boue ou laves torrentielles, sont constituées de grandes quantités d'un mélange d'eau, d'argile, de sable et de rochers qui dans des conditions spécifiques peuvent s'écouler dans le lit des torrents et éventuellement s'étaler sur les cônes de déjection torrentiels, générant ainsi une menace importante pour les vies ou les installations humaines.

Le risque Mouvements de terrains :

- Les mouvements de terrain sont les manifestations du déplacement gravitaire de masses de terrain déstabilisées sous l'effet de sollicitations naturelles (pluviométrie importante, ...) ou anthropiques (terrassement, exploitation de matériaux, ...).

- En bleu : aléa faible à nul
- En vert : aléa faible
- En jaune : aléa moyen
- En rouge : aléa fort
- En brun : aléa très fort



Risque Mouvements de terrain liés aux cavités
Source : DDEA Oise

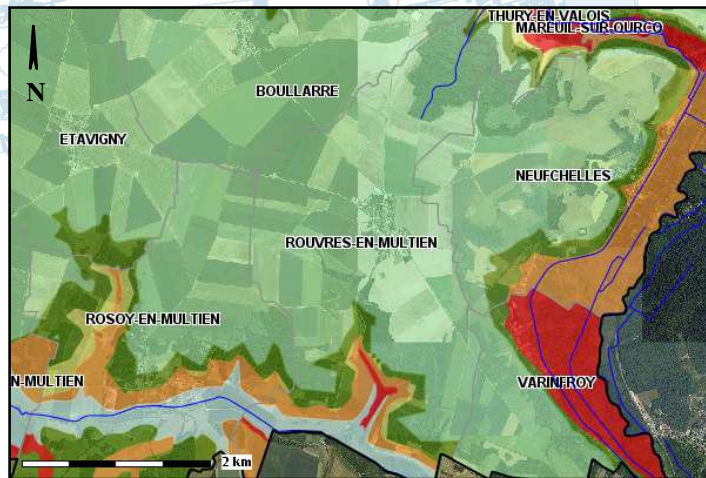
- En bleu : aléa faible
- En jaune : aléa moyen



Risque Mouvements de terrain
Source : DDEA Oise

Le risque Remontée de nappe :

- En bleu : remontée sub affleurante
- En vert clair : aléa faible à nul
- En vert : aléa faible
- En jaune : aléa moyen
- En orange : aléa fort
- En rouge : aléa très fort



Risque Remontée de nappe
Source : DDEA Oise

- Lorsque l'eau de pluie atteint le sol, une partie est évaporée. Une seconde partie s'infiltré et est reprise plus ou moins vite par l'évaporation et par les plantes, une troisième s'infiltré plus profondément dans la nappe. Après avoir traversé les terrains contenant à la fois de l'eau et de l'air -qui constituent la zone non saturée (en abrégé ZNS)- elle atteint la nappe où les vides de roche ne contiennent plus que de l'eau, et qui constitue la zone saturée. On dit que la pluie recharge la nappe.
- Si dans ce contexte, des éléments pluvieux exceptionnels surviennent, au niveau d'étiage inhabituellement élevé se superposent les conséquences d'une recharge exceptionnelle. Le niveau de la nappe peut alors atteindre la surface du sol. La zone non saturée est alors totalement envahie par l'eau lors de la montée du niveau de la nappe : c'est l'inondation par remontée de nappe.
- Lorsque les conditions sont réunies pour que le phénomène se produise, celui-ci ne peut être évité. En revanche certaines précautions doivent être prises pour éviter les dégâts les plus importants :
 - éviter la construction d'habitation dans les vallées sèches, ainsi que dans les dépressions des plateaux calcaires,
 - déconseiller la réalisation de sous-sol dans les secteurs sensibles, ou réglementer leur conception,
 - ne pas prévoir d'aménagements de type collectifs dans ces secteurs,
 - mettre en place un système de prévision du phénomène. Dans les zones sensibles à de tels phénomènes, un tel système doit être basé sur l'observation méthodique des niveaux de l'eau des nappes superficielles.

Administratifs

Plan Départemental du Tourisme Pédestre

- Le sentier de Grande Randonnée n° 126 « Dieppe Côte d'Or » traverse la commune.
- Ce sentier de Grande Randonnée est inscrit au Plan Départemental du tourisme pédestre.

Techniques

Routes classées

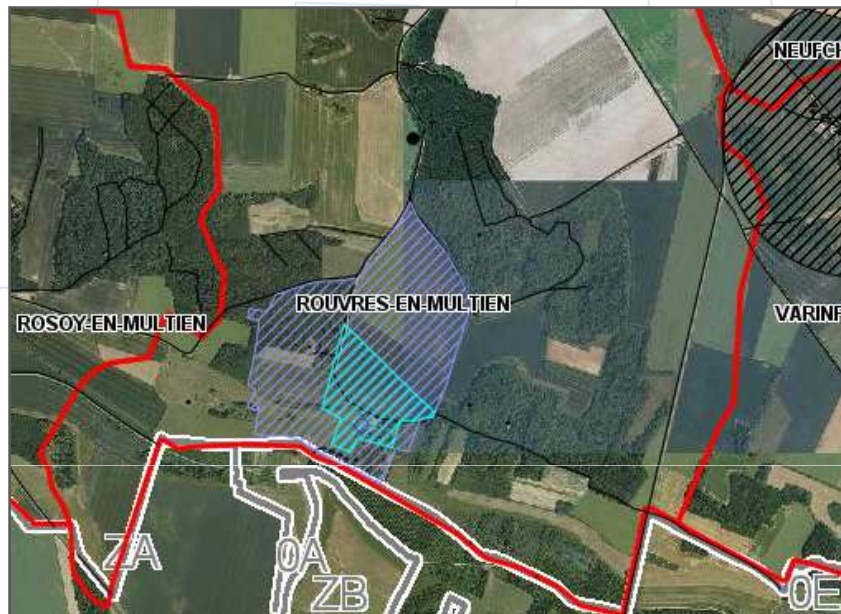
- La RD 20 qui traverse le bourg est classée en 3^{ème} catégorie. Les comptages de trafic effectués en 2005 établissent qu'en moyenne 271 véhicules par jour empruntent cette route, dont environ 6% de poids lourds.
- La RD 936 qui traverse le bourg est classée en 1^{re} catégorie. Les comptages de trafic effectués en 2008 établissent qu'en moyenne 2 731 véhicules par jour empruntent cette route, dont environ 8% de poids lourds.

Servitudes d'Utilité Publique



- **AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales**

- Captage de Rouvres en Multien 155-2-20; DUP du 12/12/1990.

LOCALISATION DU CAPTAGE D'EAU



Source : Porter à connaissance

-  Périmètre de protection éloigné AEI
-  Périmètre de protection approché AEI

Enjeux

Milieu naturel

La commune est concernée par une zone remarquable inventoriée ZNIEFF de type 1 délimitée par les bois Pierrot au Nord qu'il convient de protéger. La commune devra également veiller à la préservation des boisements présents au Sud du ban communal qui représentent des corridors écologiques.

Paysage naturel

Le paysage de grandes plaines propre à la commune est emblématique du paysage du Valois agricole. Les boisements en direction de la Gergogne constituent également une caractéristique du paysage communal à préserver.

Paysage urbain

D'un point de vue paysager la commune devra veiller à conserver une certaine qualité dans les futures initiatives privées. Les espaces de verger et de jardin présents à l'arrière des constructions mériteraient d'être protégés.

Milieu agricole

L'activité agricole est fortement présente sur la commune. Outre le fait qu'elle participe à l'identité paysagère communale, la dimension économique et sociale de l'activité est à prendre en compte. Elle contribue au dynamisme de la commune et sa préservation est une réelle priorité.

Equipements

La commune doit préserver ses équipements publics sportifs mais également développer l'offre en service et continuer de développer les équipements si elle souhaite accueillir de nouveaux habitants.

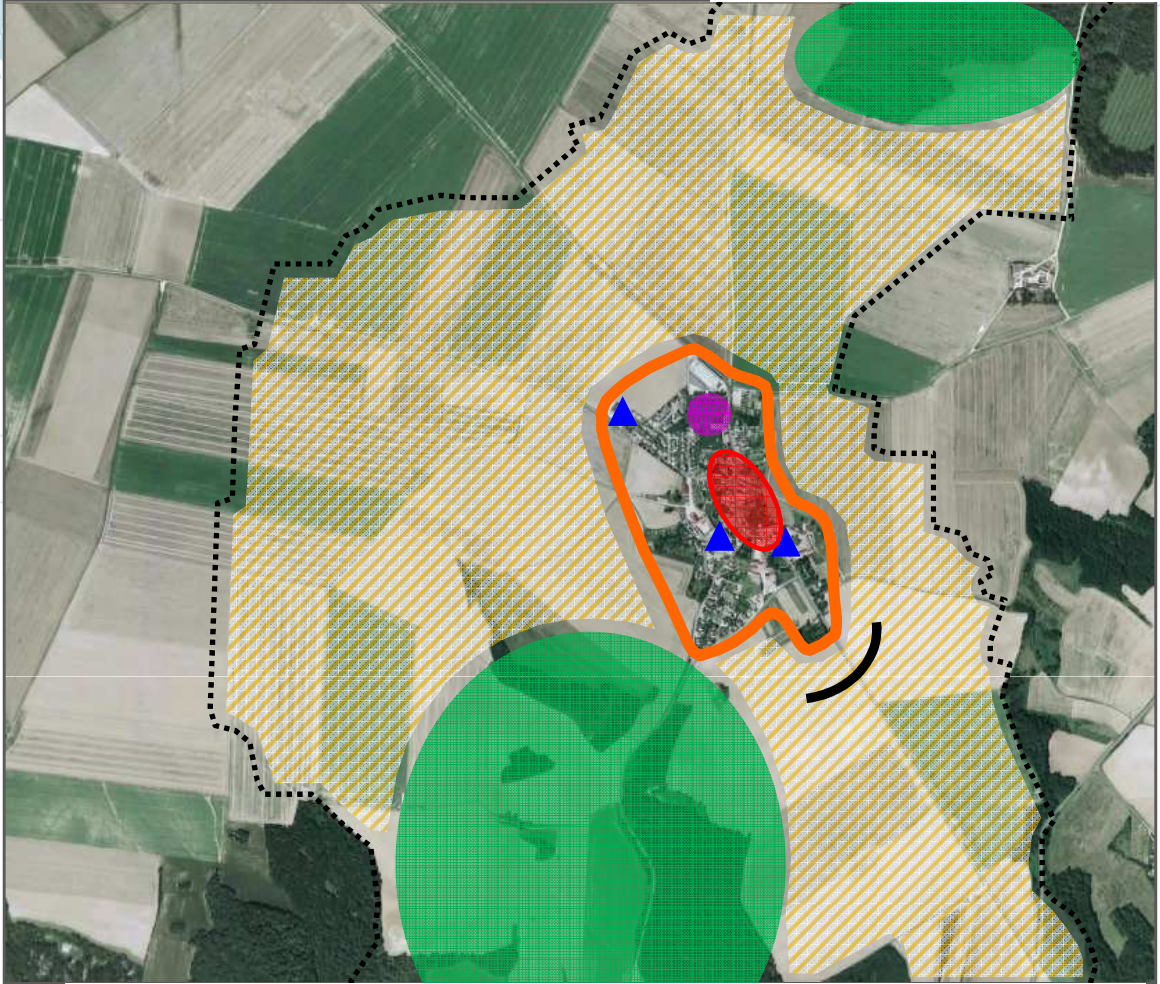
Logements

Le parc de logement de ROUVRES-EN-MULTTIEN est très diversifié. La commune doit poursuivre ses efforts dans ce sens afin d'attirer une population jeune qui contribue au dynamisme du bourg.



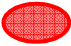





Vie économique et sociale

Il serait opportun de favoriser l'accueil des activités dans le bourg, notamment à travers la détermination d'une petite zone d'activité.

Carte des enjeux



Source : Géoportail

- | | | | |
|---|--|---|--|
|  | Nécessité d'une intégration de qualité au sein du tissu urbain |  | Entrée de village de qualité à préserver |
|  | Centre bourg à redynamiser |  | Espace agricole à préserver |
|  | Equipements publics à conserver |  | Boisements à préserver |
|  | Exploitations agricoles à prendre en compte |  | Limite communale |

Deuxième Partie

Choix retenus



Superficie des zones

Type de zone	Superficie (ha)	Part de la surface totale (%)
<i>Zone Urbaine (U)</i>	22,32	2,74
Ua	9,63	1,18
Ub	7	0,86
Ue	1,38	0,17
Uj	2,7	0,33
Ux	1,57	0,19
<i>Zone à Urbaniser (AU)</i>	2,15	0,26
2AU	2,15	0,26
<i>Zone Agricole (A)</i>	572,80	70,38
<i>Zone Naturelle (N)</i>	216,63	26,62
Total	813,92	100,00

Justification du PADD

La commune de ROUVRES EN MULTIEN, cherche à préserver son paysage communal et à maîtriser son développement urbain tout en augmentant la qualité de ses services pour une attractivité satisfaisante en terme démographique et économique. Par ailleurs la commune intègre dans ses choix l'ensemble des contraintes supra-communales qui lui incombe. Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) a pour fonction exclusive de présenter le projet communal pour les années à venir. Les parties du PLU qui ont une valeur juridique (orientations d'aménagement et règlements) doivent être cohérentes avec lui. Il doit répondre aux objectifs de la loi SRU.

Objectifs du PADD

➤ **Objectif n°1 : Assurer un développement urbain structuré et une évolution démographique maîtrisée.**

La commune observe une progression démographique régulière depuis 1968. ROUVRES EN MULTIEN a vocation à poursuivre son développement démographique et économique de manière raisonnée en prenant en compte les problématiques liées notamment à l'assainissement. La commune envisage donc de proposer des terrains urbanisables, tant à des fins d'habitations que d'accueil d'activités économiques à moyen et long terme.

Pour ce faire, le développement urbain préconisé dans le PADD s'appuie à la fois sur les possibilités de densification du tissu bâti, et sur l'extension maîtrisée et organisée de l'agglomération en adéquation avec la situation des équipements communaux (réseaux et école notamment).

Le développement urbain devra être réalisé tout en limitant la consommation de l'espace urbain afin de préserver les possibilités d'extensions sur le long terme. Ce contrôle des réserves foncières permet par ailleurs d'assurer le maintien du dimensionnement des équipements publics.

➤ **Objectif n°2 : Préserver le cadre de vie et la qualité des milieux naturels et des paysages.**

La commune de ROUVRES EN MULTIEN est riche au niveau paysage. Fort de cet atout, la commune souhaite préserver ce dernier et le mettre en valeur. Pour ce faire, le PADD préconise que les entrées de villes soient travaillées. Les espaces de jardins, de vergers et forestiers seront préservés.

Afin que les initiatives privées contribuent à cette préservation, des volets paysagers seront proposer dans chacune d'entre elles. De même, la commune, prévoit des zones à urbaniser en tenant compte des sites possédant des impacts faibles sur le paysage communal.

➤ **Objectif n°3 : Maintenir les équipements et les services existants.**

Le PADD de ROUVRES EN MULTIEN souhaite maintenir et permettre le développement de l'activité économique. Pour ce faire elle souhaite permettre l'implantation de commerces et de services de proximité ou non et l'artisanat. ROUVRES EN MULTIEN ne souhaite pas affaiblir son atout paysager et son milieu naturel. Pour ce faire, la commune ne souhaite pas l'implantation d'activités polluantes tant au niveau écologique que sonore.

ROUVRES EN MULTIEN possède plusieurs équipements et services en place qu'elle souhaite préserver tout en ayant la possibilité d'implanter une station d'épuration sur son territoire. Cette station d'épuration permettra à la commune de mieux gérer les nouveaux ménages arrivants sur la commune.

➤ **Objectif n°4 : Favoriser les conditions d'exercices de l'activité agricole.**

Le monde agricole est garant du maintien des équilibres dans l'utilisation du sol et de l'entretien des espaces ouverts. La protection de ces espaces passe notamment par une intégration de cette activité dans les objectifs communaux. La commune doit permettre à de nouvelles exploitations de s'installer sur la commune le cas échéant au sein de l'espace agricole. Néanmoins, il est indispensable de concilier cette activité économique avec d'autres potentielles activités. Cette préservation de l'espace agricole ne devra pas se faire au détriment des espaces naturels comme les masses boisées. La commune souhaite également prendre en compte les possibles extensions de l'activité des exploitations. Ainsi, la commune pourra réfléchir, en amont des projets, les éventuels périmètres de réciprocité permettant ainsi de concilier développement urbain de la commune et agricole des exploitations.

Justification du zonage

La traduction d'une volonté communale

Le zonage proposé à travers l'élaboration du PLU répond aux volontés communales de maîtriser son développement.

Au regard de son potentiel et de son environnement à une échelle intercommunale, la commune souhaite la production d'une trentaine de logements supplémentaires à l'horizon 2020 afin d'atteindre une population de 600 habitants environ. Toutefois, cette production ne sera pas au détriment de la qualité des équipements proposés sur l'ensemble du territoire et devra être menée en améliorant la densité de l'espace bâti afin de limiter la consommation d'espace dans un contexte de développement durable.

Les chiffres clés du projet de PLU de la commune de ROUVRES EN MULTTIEN :

Population actuelle	490 habitants
Nombre de demandes moyenne de terrain par an	3
Taille des ménages	3,4 habitants par foyer
Zone urbaine actuelle	22,32 ha
Nombre de logement actuel	158
Densité actuelle	60,2 hab.km ²
Espaces à urbaniser (EàU) en zone urbaine	14
EàU en zone à urbaniser	21
Rétention foncière dans les EàU en zone urbaine	50%
Logements vacants	5
Nombre d'habitants supplémentaires ((espaces à urbaniser - rétention foncière) + extension + logements vacants) :	112
Densité potentielle	74 hab.km ²
Nombre potentiel d'habitants total :	602
Croissance potentielle d'habitants :	22,9 %

Il est important de noter que la rétention foncière n'a pas été appliquée aux zones à urbaniser. La surface des zones IIAU ont été intégrées au calcul, et ce même si les réseaux ne sont pas en suffisance dans ces parties de la commune.

20% de surface en zones à urbaniser sont retirés du calcul afin de prendre en compte les futures voiries et espaces verts.

Généralités de la zone U : la zone U est une zone correspondant à des secteurs déjà urbanisés et à des secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter.

Typologie : Zone U / Secteur a

Il s'agit du centre de ROUVRES EN MULTIEN, caractérisé par une structure plutôt traditionnelle. Le bâti relativement dense est souvent implanté sur limite séparative et à l'alignement par rapport aux voies. Cet espace cumule des fonctions résidentielles, de services et d'activités commerciales.

La zone Ua s'étend longitudinalement au centre-ville et entoure le noyau ancien à proximité de l'école.

L'objectif de cette zone est de densifier au maximum l'espace qu'elle intègre, les règles y sont moins contraignantes que dans le reste de la zone U à prédominance d'habitat.

Surface : 9,63 ha

Typologie : Zone U / Secteur b

La zone Ub correspond aux extensions urbaines. Elle comprend notamment des constructions plus récentes que dans la partie ancienne du bourg. Les constructions sont implantées généralement en retrait de l'alignement, sur des parcelles plus vastes.

Les zones affectées à cette typologie sont les espaces résidentiels de type lotissement ainsi que les zones pavillonnaires.

Elles sont au nombre de quatre sur l'ensemble du ban communal. Elles sont pour la plupart situées autour des zones Ua mais sont moins denses au niveau du bâti.

Surface : 7 ha

Typologie : Zone U / Secteur e

La commune souhaite pouvoir créer des équipements publics afin d'absorber les habitations futures et pouvoir éventuellement créer un espace de loisirs. Pour ce faire, la commune a souhaité créer une zone spécifique. Cette dernière se trouve au Nord de l'espace bâti, à proximité de la zone économique et du cimetière, au contact de zone Ua, Ub et Uj.

Surface : 1,38 ha

Typologie : Zone U / Secteur j

ROUVRES EN MULTIEN souhaite préserver ses zones de jardins et ses vergers. Ces derniers sont une véritable ceinture verte autour de l'espace bâti de la commune et augmente la qualité paysagère communale. Conformément à l'objectifs n°2 du PADD, ces espaces possède un zonage particulier afin de les préserver. Les règles de constructions y seront plus stricts qu'en zone Ua et Ub.

Surface : 2,7 ha**Typologie :** Zone U / Secteur x

La commune souhaite stimuler la dynamique économique. C'est pourquoi elle a décidé de créer une zone Ux, permettant de créer un espace dédié à l'artisanat, services, commerces et industrie.

La zone Ux reprend une partie de la commune mêlant activité économique et habitation liée à l'activité. Cette zone est excentrée du centre de la commune, dans sa partie Nord. Les règles de constructions y sont strictes afin de ne pas voir se développer des habitations qui seraient, réciproquement, gênées par l'activité en place

Surface : 1,57 ha**Typologie :** Zone AU / secteur 2

Les zones IIAU sont non urbanisables par définition et nécessite une modification du Plan Local d'Urbanisme. Elle constitue une réserve foncière pour le développement à long terme de la commune.

Les zones IIAU sont situées au Nord à proximité immédiate du dernier aménagement d'ensemble réalisé et au Sud de l'espace bâti pour la seconde..

La zone IIAU ne disposent d'aucun réseau ou de réseaux jugés insuffisants. Elles seront ouvertes à l'urbanisation pour absorber la demande enregistrée en mairie une fois les problèmes d'équipement réglés (assainissement notamment).

Surface : 2,15 ha

Généralités de la zone A : il s'agit d'une zone protégée en raison de la valeur agricole des terres, de la richesse des perspectives visuelles et de la qualité des paysages ouverts. Afin de limiter les atteintes visuelles et d'éviter un mitage de l'espace, la zone agricole est localisée sur le plateau à l'Ouest de la voie ferrée.

La zone A ceinture l'espace bâti et est limitée au Nord par la zone de masses boisées. Elle a été identifiée dans les espaces ouverts de la commune où l'activité agricole est déjà implantée et où l'implantation de bâtiment d'exploitation serait la moins exposée du point de vue paysager et impactant sur le patrimoine naturel

Superficie : 572,80 ha

Généralités de la zone N : il s'agit d'une zone naturelle protégée en raison de son caractère naturel, de sa richesse écologique et de la qualité esthétique des sites et des paysages. Elle correspond à plusieurs zones du ban communal, entoure la commune de ROUVRES EN MULTTIEN et participe à l'objectif de préservation du cadre de vie naturel de la commune (objectif n°2).

Surface : 216,63 ha

Justification du règlement

Zones U et AU : Secteurs essentiellement à usage d'habitat (Ua, Ub et IIAU)

Ces secteurs sont naturellement destinés à l'habitat, mais on y trouve également des commerces et d'autres types d'activités. Ainsi, la commune de ROUVRES EN MULTIEN autorise les constructions et installations liées à l'habitat et ses annexes, aux activités, aux commerces et services compatibles avec le caractère de la zone urbaine (art. 2) pour maintenir la dynamique économique de la commune (objectif n°4 du PADD) et de ce fait n'autorise pas les activités destinées à l'industrie, l'exploitation agricole ou forestière ou à la fonction d'entrepôt (art.1) qui génère souvent des nuisances pour les riverains. La pérennité des diverses fonctions est assurée tout en permettant la préservation du cadre de vie des habitants.

Dans le secteur plus ancien, « **Ua** » les possibilités de construire sont limitées mais il est essentiel que les nouvelles constructions s'inscrivent dans le tissu urbain. C'est pourquoi l'implantation sur limite d'emprise publique est possible et jusqu'à 8 mètres de cette dernière.

De même, les hauteurs des constructions ont été réglementées de manière à intégrer les nouveaux bâtiments dans la physionomie de ROUVRES EN MULTIEN (Ua art.10 : 12 mètres au faitage).

En secteur « **Ub** », la différence d'implantation des constructions réside essentiellement dans les conditions d'implantation par rapport aux limites séparatives et à l'emprise publique (entre 6 et 20 mètres). Les constructions de ce secteur sont moins denses que dans la partie plus ancienne du bourg.

La commune souhaite assurer la sécurité de ses concitoyens. Pour ce faire, les dimensions des voies seront en adéquation avec toute utilisation qu'elles supportent (art. 3). Dans le même esprit, le stationnement des véhicules doit être assuré en dehors du domaine public (art. 12) afin de garantir une libre circulation des usagers les plus vulnérables (personnes à mobilité réduite, piétons, cyclistes...).

Les normes de stationnement sont établies au regard de la situation initiale et des difficultés rencontrées dans le passé. Ces normes ne sont pas cumulatives excepté lorsque les places sont dites « supplémentaires ».

Par ailleurs, afin de garantir la salubrité, toute construction doit être branchée au réseau public de distribution d'eau potable et l'écoulement des eaux sera assuré dans un réseau séparatif (art 4). Cette volonté de fluidifier les différents réseaux et de les sécuriser permettra à la commune de pérenniser son offre en équipements et en services (objectif n°3 du PADD).

Dans un souci de maintien des zones humides (objectifs n°2 du PADD) et conformément aux recommandations et obligations du SDAGE, toute construction devra respecter un recul minimum par rapport aux berges et cours d'eau (art. 7).

Le paysage communal est garanti par plusieurs points de règlement qui encadrent les constructions et les aménagements extérieurs et cela confortera l'attractivité de la commune d'un point de vue visuel (objectifs n°2 du PADD).

Dans le même ordre d'idées toute extension, adaptation ou transformation d'un bâtiment principal devra se faire dans le respect des volumes et des pentes de toitures existantes (art. 11).

Les clôtures, toitures et façades doivent être de conception simple et s'harmoniser avec les constructions principales, tout en recherchant une unité d'aspect avec les habitations et installations avoisinantes (art. 11). Le volet paysager devra prévoir l'utilisation d'essences locales. Ces points de règlement répondent aux objectifs d'intégrations paysagères et architecturales énoncés dans l'objectif n°1 du PADD. Cette disposition renforce l'idée de favoriser un cadre de vie agréable en intégrant le végétal.

Les zones AU ont été identifiées en tenant compte du milieu physique et de l'organisation urbaine afin qu'elles soient en continuité avec les constructions existantes. Cette volonté est à mettre en relation avec l'objectif n°1 du PADD « d'assurer un développement urbain structuré et une évolution démographique maîtrisé ».

L'ouverture à l'urbanisation du secteur 2AU est soumise à des conditions particulières qui visent à garantir la cohérence de l'urbanisation et des réseaux.

Zone U : Secteurs à usage d'activité et d'équipement publics (Ue et Ux)

De manière particulière, les bâtiments à usage d'habitation (art.1), à l'exception de logements de gardiennage de l'activité, dans la limite d'un logement par activité et à condition que le logement soit intégré au volume principal de la construction projetée sauf si des dispositions de sécurité s'y opposent (art. 2), ne sont pas autorisés afin de garantir à la commune uniquement l'implantation de locaux d'activité et de ce fait le maintien des conditions de leur développement (objectif n°3 du PADD).

En secteur « Ux », l'emprise au sol est limitée à 50% afin d'encourager un aménagement paysager (art.9 et 13).

Le volume des constructions est également réglementé afin d'éviter de trop grandes masses qui poseraient de véritables problèmes d'intégration dans le site. Les hauteurs ont ainsi été limitées à 15 mètres (art.10).

Une attention particulière est apportée au traitement des espaces libres et des plantations (art.13) : il est imposé la plantation d'arbres pour tout projet de construction principale.

En secteur « Ue », les nouvelles constructions devront être à un minimum de 4 mètres de l'emprise publique (art 6). L'emprise au sol n'est pas limitée dans ce secteur (art 9). Afin de rester cohérent avec l'ensemble du bâti local, les hauteurs de constructions sont limitées à 8 mètres (art 10).

Pour intégrer au mieux les futures constructions ou aménagements, toute surface qui ne serait pas affectée à la dite construction devra être plantée et entretenue (art 13), et ce afin de préserver le cadre de vie de ROUVRES EN MULTIEN (obj n°2 du PADD)

Zone U : Secteurs de jardins et de vergers (Uj)

De manière particulière, les bâtiments à usage d'habitation (art.1), ne sont pas autorisés. Seules les constructions et installations annexes, les extensions mesurées et l'adaptation ainsi que la réfection des constructions existantes sont autorisées mais soumises à condition (art 2). Ces règles permettent de remplir l'objectif n°2 du PADD « Préserver le cadre de vie et la qualité des milieux naturels et des paysages ».

Dans ce secteur, l'emprise au sol est limitée à 20m² afin d'encourager la préservation des milieux (art.9).

Le volume des constructions est également réglementé afin d'éviter de trop grandes masses qui poseraient de véritables problèmes d'intégration dans le site. Les hauteurs ont ainsi été limitées à 4 mètres (art.10).

Zone A

Dans un souci de conserver l'activité agricole et de favoriser la conditions d'exercices des exploitants (objectif n°4 du PADD), la commune de ROUVRES EN MULTIEN définit des conditions précises pour le secteur agricole. La limitation du nombre de logements et de la SHON s'explique par le fait que la réalisation du logement de l'exploitant est une tolérance et que l'encadrement doit éviter tout abus.

Le paysage agricole de la commune sera garanti comme dans les autres secteurs par plusieurs points de règlement qui encadrent les constructions et les aménagements extérieurs. Afin de garantir une certaine homogénéité de ce paysage, les alignements des constructions seront règlementées par rapport à toutes les voies, cours d'eau et fossés (art. 6) et aux limites séparatives (art. 7). Un recul minimum de 6 mètres est imposé par rapport aux voies et emprises publiques pour faciliter le passage et la manœuvre des engins agricoles. Cela évite également que des constructions agricoles ne s'implantent trop près des axes routiers et ne perturbent la lisibilité du paysage.

Afin d'assurer la sécurité de ces concitoyens, des aires de stationnement devront être réalisées en dehors des voies publiques (art. 12).

- Tout projet de construction devra comprendre un projet de plantation à base d'arbres à haute ou moyenne tige, ou de haies vives composées d'essences locales traditionnelles, fruitières ou feuillues, de manière à intégrer le mieux possible les constructions dans l'environnement naturel de la commune (art. 13). Les abords de ces bâtiments et les aires de stationnement devront présenter un caractère soigné et entretenu dans le même but d'intégration et d'impact visuel (art. 13).

Zone N

Le règlement de la zone N permet à la commune d'atteindre pleinement son objectif de valorisation et de protection du patrimoine naturel (objectif n°2 du PADD). Les limitations de l'occupation et de l'utilisation du sol en zone N résultent de la volonté de protection des milieux naturels.

Les occupations et utilisations soumises à construction se limitent à la réhabilitation, l'aménagement, la transformation, et les extensions des constructions sans pouvoir dépasser 20 % de la SHON existante au moment de l'approbation initiale du PLU.

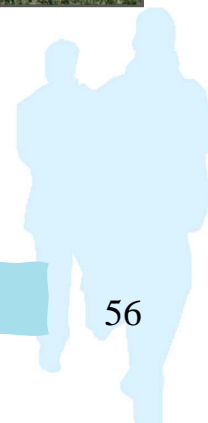
Les autres secteurs résultent de l'usage et des protections réglementaires affectant le territoire communal et engendrent des conditions particulières d'urbanisation.

Pour limiter l'impact des constructions dans les espaces naturels, la hauteur des bâtiments est règlementée de façon globale à 6 mètres. Les hauteurs d'origine sont autorisées en cas de rénovation, reconstructions, transformation des constructions existantes (art 10).

En ce qui concerne l'aspect extérieur des constructions et l'aménagement des abords (art.11), les règles retenues visent à favoriser l'intégration dans le site des constructions. Ces règles se justifient par la sensibilité paysagère de ces milieux naturels.

Troisième Partie

Incidences sur l'environnement



Incidences du projet sur le milieu physique

1. Topographie

ROUVRES EN MULTIEN présente un relief en pente douce avec des altitudes maximum au Nord et des altitudes minimum au Sud. L'urbanisation se situe dans les secteurs moyen. L'implantation des nouvelles constructions se fera à proximité de l'urbanisation existante et dans les secteurs AU, elle sera très limitée dans les autres secteurs.

De ce fait, les incidences du PLU sur la topographie sont quasiment nulles. Les modifications intervenant dans le cadre du PLU ne modifieront pas l'organisation topographique du ban communal.

2. Géologie – Pédologie

Le PLU ne réglemente pas l'occupation végétale du sol. L'extension de la zone urbaine prévue par le PLU se situe en périphérie de l'urbanisation actuelle sur des sols équivalents.

La localisation des extensions urbaines devraient créer un impact relatif des constructions sur les terres fertiles à proximité immédiate de l'espace bâti.

3. Climat

ROUVRES EN MULTIEN connaît un climat océanique doux et humide avec une prédominance des vents du Sud-ouest et du Nord-est.

Les choix du PLU ne modifieront pas le climat local, ni le comportement des vents locaux. Toutefois, l'implantation éventuelle de nouveaux bâtiments d'élevage peut entraîner des nuisances olfactives.

4. Les eaux de surface

Le ban communal de ROUVRES EN MULTIEN est irrigué par la Gergogne. La présence de l'eau est donc à prendre en compte dans l'élaboration du document d'urbanisme de la commune.

Le PLU doit contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux des cours d'eau et à leur protection en tant que patrimoine de la commune et richesse naturelle.

Le choix de la commune pour le zonage du PLU permet de préserver l'environnement du canal de toute modification. Ce dernier est un élément important du paysage et de la topographie.

Les incidences susceptibles de nuire à la qualité des eaux concernent :

- l'augmentation du ruissellement.

Ce phénomène est accentué par l'imperméabilisation des surfaces à urbaniser. En effet, la capacité d'infiltration des sols diminue et le ruissellement s'intensifie. La réalisation de structure peut faire obstacle au libre écoulement des eaux de pluie et modifier le sens du ruissellement.

Pour palier à cela, le règlement du PLU prévoit de laisser une place au végétal notamment avec l'instauration d'emprise au sol maximale des constructions. Le règlement impose également de laisser 65% des surfaces non bâties libres pour ce phénomène.

- l'augmentation de la pollution des eaux.

Cette pollution peut être causée par le rejet d'eaux usées, non ou mal traitées, dans le milieu naturel, la perte de produits polluants sur les voies et les places de stationnement et l'utilisation de produits phytosanitaires chimiques dans l'activité agricole.

Les risques sont limités par le raccordement de toute construction au réseau d'assainissement collectif rendu obligatoire.

5. Eaux destinées à la consommation humaine

Aucune incidence majeure. Les zones ouvertes à la construction sont limitées.

Incidences du projet sur le milieu naturel

Le territoire communal présente un environnement riche reconnu. La présence du cours d'eau, d'une zone de ripisylves et de nombreux espaces boisés sont une richesse communale indéniable.

Au sein même de ces espaces de grande valeur écologique, les incidences des projets sur la biodiversité devraient être limitées, grâce à l'application des multiples protections dont ils bénéficient et qui ont été prises en compte lors de la définition du zonage du PLU et de la rédaction du règlement.

Dans l'objectif de maintenir un cadre de vie de qualité, le projet communal affiche une volonté de préservation et de valorisation de la trame verte au sein de la zone urbanisée. Ainsi, l'une des dispositions du PLU est l'incitation à la plantation d'arbres lors de nouvelles constructions. Cette disposition a également un intérêt paysager marqué.

Le PLU doit entraîner une diversification des essences au sein de la zone urbanisée, grâce à la préservation des espaces verts et de la coupure verte, mais également à l'incitation de plantations lors de nouvelles constructions.

Incidences du projet sur le milieu urbain

ROUVRES EN MULTTIEN possède un milieu urbain assez hétérogène, du fait notamment de sa diversité architecturale, témoin de son histoire. Ainsi, un des objectifs du PADD est de préserver le patrimoine bâti, tout en améliorant l'organisation urbaine actuelle.

Le zonage du PLU est adapté à cette volonté. Un zonage plus précis permet de définir les zones urbaines de manière plus spécifique et de préserver l'identité communale.

Afin de diversifier les différentes zones urbaines, une incitation à la mixité des usages a été préconisée. Ainsi, une des dispositions du PLU est l'autorisation des commerces (compléments évident de l'habitat) dans les zones U et AU.

De plus, dans le but de préserver un cadre de vie de qualité, le projet prévoit des mesures d'intégration des bâtiments, notamment grâce à la plantation d'arbres en cas de construction.

Les dispositions du PLU doivent permettre de préserver et d'accentuer la mixité et la diversité au sein de la zone urbanisée, du point de vue des usages mais également du point de vue paysager. De plus, certains éléments du projet entraînent la conservation de l'unité paysagère et l'amélioration de l'organisation du bâti à travers notamment une meilleure densification.



Incidences du projet sur l'environnement économique et social

L'évolution démographique est positive depuis 1968 et tend à se ralentir. L'objectif de la commune est de maintenir un rythme de croissance très modéré prenant en compte les problématiques liées à l'assainissement et aux équipements publics. Pour que ce potentiel d'attractivité puisse être utilisé à bon escient par la commune, une adaptation de la politique de l'habitat et de l'offre s'avère nécessaire à moyen terme.

La commune devra prendre les mesures nécessaires à l'accueil des nouveaux arrivants. En effet, le zonage du PLU propose un certain nombre de surfaces ouvertes à l'urbanisation qui engendreront une arrivée de population que la commune devra être en mesure de satisfaire d'un point de vue technique (réseaux, voirie...) et social (enseignement, activités extrascolaire, loisirs...).